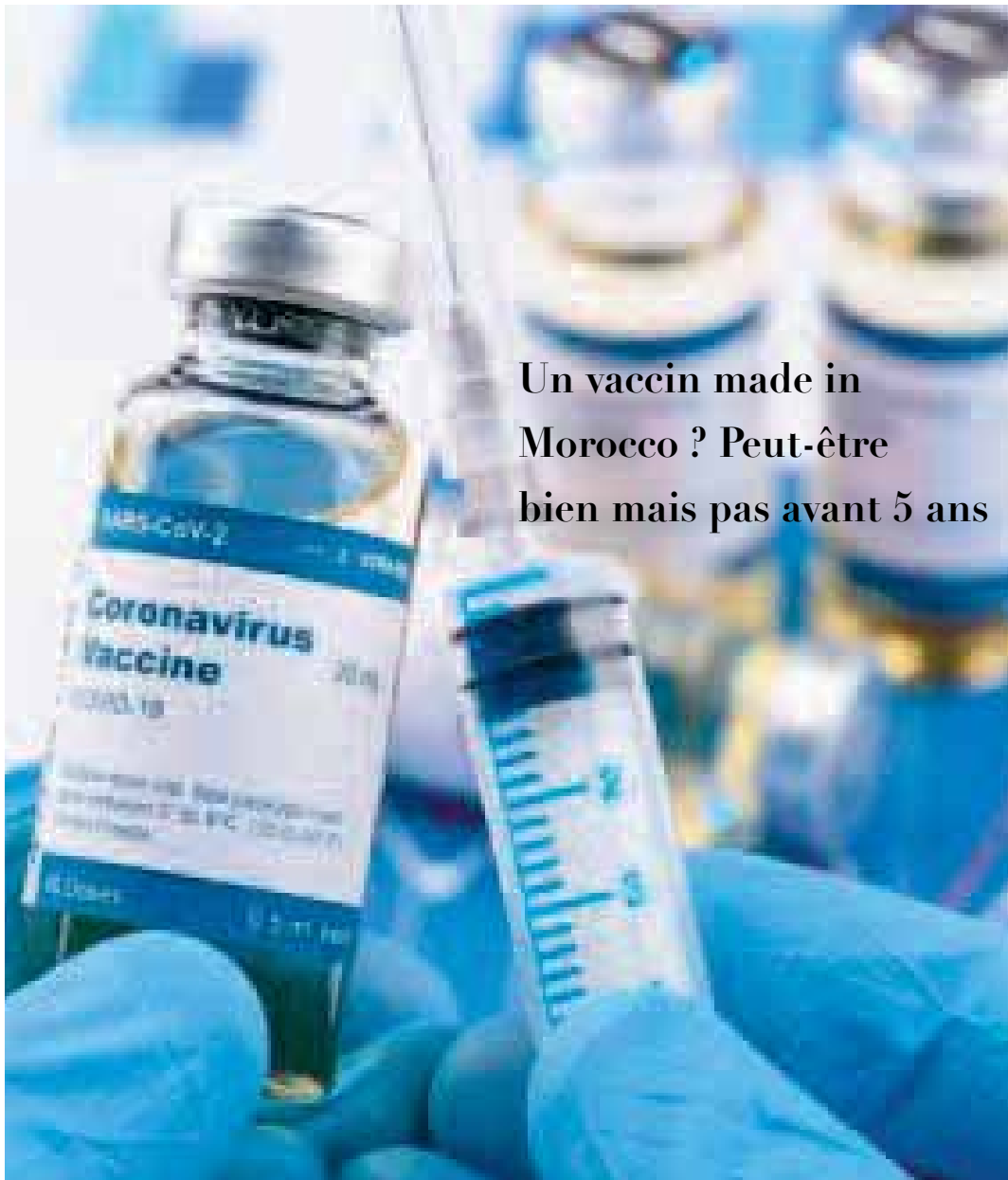


Levée des brevets sur les vaccins anti-Covid

Un vœu pieux

“La protection de la propriété intellectuelle est source d’innovation”, arguent ceux à qui la suggestion déplaît



Un vaccin made in Morocco ? Peut-être bien mais pas avant 5 ans

Le Parlement arabe salue l'envoi de l'aide marocaine d'urgence aux Palestiniens



Jack Lang : Puisse l'exemple Royal entraîner d'autres pays à faire preuve de vraie solidarité

L'armée algérienne tire sur des orpailleurs mauritaniens

Un mort et plusieurs blessés



Les opérateurs économiques abordent le virage 2021 avec optimisme

La campagne de vaccination a apporté un grand bol d'air au climat des affaires, selon le CMC



Sortie réussie pour le Raja à Johannesburg

Lassad Chabi : Il faut capitaliser sur ce résultat positif pour optimiser nos chances de qualification en demi-finale



Plus de 80 migrants rejoignent Sebta à la nage

Plus de 80 migrants ont rejoint lundi à la nage le présidé occupé de Sebta, a indiqué la Garde civile espagnole.

Les migrants, dont "quelques" mineurs, sont partis dans la nuit depuis des plages situées à quelques kilomètres au sud de Sebta et ont été arrêtés lorsqu'ils sont entrés dans ledit présidé, a déclaré un

porte-parole de la Garde civile.

Au moins deux familles ont également rejoint Sebta sur des canots pneumatiques.

Fin avril, une centaine de migrants avaient déjà rejoint à la nage Sebta durant un week-end, par groupes de 20 à 30. La majorité d'entre eux ont ensuite été expulsés vers le Maroc.

La vaccination élargie aux 45-50 ans

La campagne nationale de vaccination contre le nouveau coronavirus sera élargie aux personnes âgées entre 45 et 50 ans, a annoncé dimanche le ministère de la Santé.

Dans un communiqué, il a appelé tous les citoyens qui font partie des catégories ciblées à continuer à adhérer à ce grand chantier national afin d'atteindre l'immunité collective, en envoyant un SMS gratuit au 1717 ou via le portail électronique www.liqahcorona.ma pour avoir un rendez-vous et des informations sur le centre de vaccination.

L'armée algérienne tire sur des orpailleurs mauritaniens

Un mort et plusieurs blessés

Actualité



Selon l'agence mauritanienne de presse (AMI), plusieurs orpailleurs mauritaniens se sont introduits sur une pro-

fondeur de 9 kilomètres en terre algérienne à bord de six véhicules.

Après avoir essuyé des tirs de mise en garde, les occupants de ces

véhicules ont rebroussé chemin, avant d'être pris en chasse par des éléments de l'armée algérienne qui, cette fois, leur ont tiré dessus tuant

au moins l'un d'entre eux et en blessant plusieurs tout en endommageant quatre véhicules.

L'AMI rapporte que les blessés ont été transportés vers l'hôpital de Tindouf où ils ont reçu les premiers soins avant que les autorités algériennes ne les soumettent à une enquête.

Dans un communiqué conjoint publié par les ministères des Affaires étrangères, de la Défense et de l'Intérieur, le gouvernement mauritanien a déclaré qu'il venait de recevoir des informations sur un incident survenu tôt dimanche matin du côté algérien de la frontière, après qu'un convoi de chercheurs d'or composé de six voitures, s'est introduit en Algérie.

Le communiqué a indiqué que l'armée algérienne, après avoir tiré des coups de semonce et poursuivi le cortège, a arrêté quatre de ces véhicules, tandis que deux autres ont réussi à regagner la frontière mauritanienne. Deux des occupants de ces véhicules ont été blessés et l'un d'entre eux est décédé des suites de ses blessures.

Ahmadou El-Katab

Participation du Maroc à la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'EDD

La Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'Éducation au développement durable (EDD) a entamé ses travaux sous format virtuel, hier depuis Berlin, avec la participation du Maroc.

Elle réunit quelque 2.500 participants dont 81 ministres de l'éducation et acteurs de premier plan engagés dans la transformation de l'éducation afin que tous les apprenants puissent faire face à la crise climatique, à la perte de biodiversité et à tous les autres défis du développement durable.

Organisée en collaboration avec le gouvernement allemand, cette messe internationale entend concevoir des stratégies pour l'intégration de l'éducation au développement

durable à tous les niveaux d'instruction et de formation, conformément à un nouveau cadre.

Trois jours durant, ses travaux vont mettre en lumière les moyens optimaux à même d'exploiter l'éducation pour relever les défis mondiaux en lien avec le changement climatique, la perte de biodiversité, les économies vertes et circulaires, le progrès technologique et l'établissement de relations résilientes avec la planète grâce à l'instruction.

Les participants vont également examiner les moyens de renforcer les capacités des éducateurs, de responsabiliser les jeunes et de prendre des mesures locales par le biais de l'éducation au développement durable.

La rencontre sanctionnera ses travaux par un document baptisé "la Déclaration de Berlin sur l'éducation au développement durable", qui proposera une série de politiques englobant l'enseignement, l'apprentissage, la formation professionnelle et l'engagement civique.

L'éducation à l'environnement est au cœur des préoccupations de l'UNESCO.

Consciente de ce challenge de taille, l'organisation onusienne s'est fixée pour objectif de faire de l'éducation à l'environnement une composante essentielle des programmes scolaires dans tous les pays d'ici 2025.

A cet égard, l'UNESCO, principale agence de l'ONU en charge de

l'éducation au développement durable, qui vise à faire en sorte que tous les apprenants acquièrent les connaissances, les compétences, les valeurs et l'initiative nécessaires pour agir en faveur de la planète et vivre d'une manière soutenable, fédère les efforts de ses 193 Etats membres pour atteindre cet objectif.

Il s'agit notamment d'orienter les actions des pays vers un soutien de la réforme des programmes scolaires et un suivi des progrès accomplis afin de garantir que chacun acquiert les connaissances, les compétences, les valeurs et les attitudes nécessaires pour introduire des changements positifs et protéger l'avenir de notre planète.

Levée des brevets sur les vaccins anti-Covid

Un vœu pieux



Les Etats-Unis d'Amérique sont favorables à la levée provisoire des droits de propriété intellectuelle sur le vaccin anti-Covid. Mais ce n'est pas demain la veille que le précieux antidote sera produit à grande échelle, comme s'en sont récemment félicités, à tort, des associations luttant pour l'accès à la santé au Maroc, dont l'Association marocaine des droits humains (AMDH), ou encore l'Organisation marocaine des droits humains (OMDH). Associations dont l'optimisme démesuré traduit leur ignorance sur le sujet.

En effet, le président américain, Joe Biden, a officiellement donné son accord mercredi dernier. Mais le problème est loin d'être réglé. Au vrai, la situation n'a pas bougé d'un iota. Les règles internationales sur le commerce empêchent encore et toujours de se lancer dans la production d'un médicament breveté. "C'est la première des trois étapes. D'abord, il faut lever les brevets, ensuite, il faut organiser le transfert des technologies et, enfin, il faudra augmenter massivement la capacité de production", nuance Rachel Cohen, directrice de l'Initiative pour les médicaments et maladies négligées, une ONG américaine, interrogée par la revue scientifique Nature.

Dans un sens, l'accord des Etats-Unis d'Amérique n'est pas totalement inutile. Mais ce n'est en réalité, ni plus ni moins, qu'une "annonce de diplomatie publique". En clair, une manière de subtiliser

aux Européens et à la Chine, le totem de solidarité mondiale dont ils jouissent auprès des pays les plus démunis. Mais cela n'a pas empêché certains de tomber dans le panneau. En tout cas pour modifier les règles sur ce qu'on appelle la «propriété intellectuelle», il faut un vote à l'unanimité des 164 pays de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). On en est loin, surtout qu'il suffit d'une seule voix contre pour tout faire capoter.

Certes, des pays comme l'Inde et l'Afrique du Sud ont fait en octobre un appel à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour qu'elle lève cet interdit. Appuyés par 60 autres pays depuis. Mais si l'on écarte les Etats-Unis, les opposants sont de taille. A savoir l'Union européenne, la Grande-Bretagne et le Japon. Preuve des divergences sur le sujet au sein même de l'UE, Emmanuel Macron, le président français, s'est dit favorable, contrairement à l'Allemagne d'Angela Merkel, qui a justifié son opposition en arguant que «la protection de la propriété intellectuelle est source d'innovations».

Autrement dit, pour une accélération et une mondialisation de la production de vaccins anti-Covid-19, va falloir repasser. De toute façon, produire un vaccin n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît. Par exemple, pour assister à une telle révolution dans un pays comme le Maroc, il faudra attendre plusieurs années. "Il s'agit d'une stratégie à moyen terme (4 – 5 ans) afin d'op-

timiser la production de plusieurs vaccins tout au long de l'année, et ce pendant et en dehors des périodes d'épidémie", a précisé à la MAP le Dr. Kaouthar Lbiati, médecin, spécialiste des politiques de santé internationales (London School of Economics Alumni) et experte auprès de l'Institut marocain d'intelligence stratégique (IMIS).



“La protection de la propriété intellectuelle est source d'innovation”, arguent ceux à qui la suggestion déplaît

Concrètement, avoir une usine de produits pharmaceutiques n'est pas une garantie. Car l'usine en question ne possède pas forcément l'équipement et l'expertise qui sont nécessaires pour produire un vaccin. En particulier un vaccin à ARN, technologie relativement jeune et utilisée par Pfizer. La société pharmaceutique américaine a déclaré que son vaccin était fait de 280 composés provenant de 86 fournisseurs situés dans 19 pays. De quoi donner la migraine à un doliprane, ne serait-ce que pour constituer la recette de la potion magique. Mais cela restera toujours insuffisant. En plus des brevets, il faudra un transfert de technologie qui est entre les mains des compagnies pharmaceutiques. Ces dernières sont montées au créneau pour afficher leur mécontentement face à l'annonce de Biden qui pourrait "convaincre d'autres pays jusqu'alors réfractaires à l'idée d'adhérer à cette initiative", estime le Washington Post.

Autre hypothèse. Et si tout ce vacarme n'était pas uniquement dû par de la solidarité mais aussi par égoïsme ? On s'explique. L'apparition des nouveaux variants du SARS-CoV-2, plus transmissibles et potentiellement plus résistants aux vaccins, fait planer un danger de résurgence de l'épidémie dans les pays les plus riches. Et pour cause, ils se sont rendu compte qu'en s'accaparant de la sorte les stocks de vaccins disponibles pour protéger leur population au détriment des pays les plus pauvres, ils

laissent en parallèle le champ libre au virus de muter jusqu'à devenir plus fort que les vaccins. "Tous les efforts entrepris dans les pays aisés pour revenir à une vie normale grâce aux campagnes de vaccination auraient été vains. C'est une course contre la montre", prévient Ellen't Hoen, spécialiste américaine des questions de brevets et de politique de santé, dans un article du site économique Barron's. Puis de rappeler les enjeux : "Pour vacciner au plus vite le monde entier, il faut d'abord augmenter la capacité de production qui est actuellement de 3,5 milliards de doses alors qu'il faudrait en fabriquer 11 milliards pour vacciner (administrer les deux doses) à 70 % de la population (mondiale) et atteindre l'immunité collective". Mais pour l'instant, on n'en prend pas le chemin.

Dans un passé pas si lointain, il y a un épisode qui pourrait donner des idées à certains. Au début des années 2000, l'Afrique du Sud, l'Inde, le Brésil, et d'autres pays du Sud n'ont pas hésité à défier les géants de la pharmacie, en produisant leurs propres médicaments génériques anti-Sida. En 2001, les firmes pharmaceutiques à Pretoria, en Afrique du Sud, ont contre-attaqué en justice, avant de retirer leurs plaintes face au tollé public provoqué. Résultat, les médicaments génériques anti-VIH ont continué à être commercialisés à des prix abordables, sauvant ainsi la vie de milliers de personnes.

Chady Chaabi

Le Maroc réitère son soutien indéfectible aux droits du peuple palestinien



Le Maroc a réitéré, dimanche, son soutien indéfectible au peuple palestinien, particulièrement son droit à l'indépendance, à la liberté et à l'émancipation, appelant à intensifier les efforts visant à créer les conditions propices pour relancer le processus de paix et surmonter la situation de blocage qui pèse sur la sécurité et la paix dans la région.

S'exprimant lors de la réunion virtuelle d'urgence des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), la ministre déléguée auprès du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, chargée des Marocains résidant à l'étranger, a souligné que Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en sa qualité de Président du Comité Al-Qods, continuera de défendre le statut spécial de la ville sainte, de protéger son cachet islamique, de préserver le caractère sacré de la mosquée Al-Aqsa et de défendre l'identité historique de cette ville sainte en tant que terre de coexistence entre les religions célestes.

L'approche marocaine, a-t-elle expliqué, vise à combiner l'action politique et diplomatique, au niveau bilatéral et dans les forums internationaux, et le travail de terrain mené par l'Agence Beit Mal Al-Qods Al-Charif, bras opérationnel du Comité Al-Qods, sous la supervision personnelle de S.M le Roi, afin de

répondre en permanence aux besoins de ses habitants et de les soutenir.

Le Souverain, a-t-elle relevé, a donné ses Hautes instructions pour l'envoi d'une aide humanitaire d'urgence au profit de la population palestinienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, dans le cadre du soutien continu du Royaume à la juste cause palestinienne et de sa solidarité avec le peuple palestinien frère.

D'autre part, la ministre déléguée a souligné que l'escalade rapide des événements nécessite, plus que jamais, des mesures internationales urgentes pour désamorcer la tension qui ne sert au final que les forces de l'extrémisme, les partisans de la haine et les promoteurs de l'hostilité, notant que le Royaume du Maroc insiste sur l'importance de poursuivre les efforts internationaux pour trouver un règlement juste

et équitable à la cause palestinienne, sur la base de la solution à deux Etats, comme convenu internationalement, de manière à permettre la création de l'Etat de Palestine dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

La décision d'évacuer de force des dizaines de familles palestiniennes de leurs maisons du quartier de Sheikh Jarrah, l'augmentation des attaques israéliennes contre la mosquée Al-Aqsa et l'arrestation et la blessure de centaines de fidèles dans ses esplanades, ainsi que la tension qui s'en est suivie dans la bande de Gaza sont des pratiques totalement inacceptables, a insisté la ministre déléguée, tout en réitérant la condamnation ferme par le Maroc de la violence perpétrée dans les territoires palestiniens occupés, dont la poursuite ne fait qu'attiser la haine et réduit les chances de paix dans la région.

Résolution

Les ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) ont salué dimanche le rôle que joue le Comité Al-Qods, présidé par S.M le Roi Mohammed VI, dans la protection des lieux saints de la ville d'Al-Qods Acharif.

Une résolution, rendue publique au terme d'une réunion virtuelle extraordinaire des ministres de l'OCI pour examiner les agressions perpétrées par les autorités israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, en particulier à Al-Qods Acharif. La réunion a "salué le rôle que joue la présidence du Comité Al-Qods dans la protection de la ville sainte et pour contrecarrer les mesures prises par les autorités d'occupation israéliennes dans le but de judaïser la ville sainte".

Le Parlement arabe salue l'envoi de l'aide marocaine d'urgence

Le Parlement arabe a salué hautement la décision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al Qods, d'envoyer une aide humanitaire d'urgence aux Palestiniens en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza, suite aux agressions israéliennes contre les territoires palestiniens occupés.

Le Parlement arabe a salué, dans un communiqué publié dimanche, les positions honorables prises par un certain nombre de pays, y compris le Maroc, pour soutenir les frères palestiniens et soulager les blessés à la suite de l'agression israélienne barbare, mettant en garde contre les dangers de la détérioration de la situation dans les territoires palestiniens occupés.

L'institution a également appelé à mettre un terme aux attaques israéliennes contre les territoires palestiniens et épargner aux peuples de la région une nouvelle escalade.

Par ailleurs, le Parlement arabe a souligné l'importance de renforcer la solidarité arabe pour soutenir la Palestine face à l'occupation, dénonçant l'escalade israélienne continue contre le peuple palestinien, qui a coûté la vie à des dizaines d'innocents et d'enfants.

Il a ainsi exhorté tous les pays arabes et islamiques à «s'unir en ce moment critique pour faire face à l'agression israélienne et à déployer tous les efforts pour aider le peuple palestinien et mobiliser les aides humanitaires et médicales nécessaires pour venir en aide aux blessés palestiniens».

L'institution a, en outre, appelé le Conseil de sécurité et l'ONU à assumer leur responsabilité vis-à-vis de la situation tragique dans les territoires palestiniens et à faire pression sur Israël, en tant que puissance occupante, pour cesser les massacres contre le peuple palestinien désarmé.



La cause palestinienne et la question d'Al-Qods Al-Charif resteront au cœur du conflit dans la région du Moyen-Orient et au centre des préoccupations de l'Organisation de la coopération islamique qui a été créée pour soutenir les Palestiniens et défendre leurs droits légitimes, a-t-elle affirmé, notant qu'aucune paix globale et durable ne peut être envisagée sans la résolution de la question palestinienne, qui jouit d'une attention particulière de SM le Roi Mohammed VI, qui ne cesse d'intensifier les efforts pour soutenir les droits légitimes des Palestiniens.

Le Maroc, a fait savoir la ministre déléguée, reste convaincu que l'unité des rangs islamiques et arabes, l'adhésion à la paix en tant que choix stratégique et l'adoption du dialogue et de la négociation dans les forums régionaux et internationaux, est susceptible de résoudre ce conflit, permettant ainsi la création d'un Etat palestinien indépendant conformément à la légitimité internationale.

Elle a également réitéré l'appel du Maroc à la communauté internationale pour qu'elle assume ses responsabilités, mette fin aux violations dans les territoires palestiniens occupés et à la détérioration de la situation dans la région et relance le processus politique, conformément aux fondements de la légitimité internationale, aux résolutions du Conseil de sécurité et à l'initiative de paix arabe.

Jack Lang, président de l'Institut du monde arabe

Puisse l'exemple Royal entraîner d'autres pays à faire preuve de vraie solidarité

En apportant en urgence un soutien humanitaire aux citoyens de Gaza et aux Palestiniens, S.M le Roi Mohammed VI "témoigne, une fois de plus, de son respect des peuples et de son attachement à la paix", a affirmé Jack Lang, président de l'Institut du monde arabe (IMA).

Ce geste "fort" et "humain" du Souverain est hautement "emblématique". Il honore l'Afrique et le monde arabe, a-t-il souligné dans une déclaration à la MAP.

"L'ami du Maroc que je suis est fier et heureux que Sa Majesté fasse entendre la voix de la raison et de la générosité", a ajouté le président de l'IMA, formant le vœu que l'initiative Royale puisse avoir "une force d'entraînement".

Selon le président de l'IMA, "trop de pays sont aujourd'hui indifférents à la situation catastrophique dans laquelle se trouve le peuple palestinien", alors que le gouvernement israélien ne cesse de multiplier les provocations : violation inacceptable d'un lieu saint de l'Islam et éviction de citoyens palestiniens de leurs maisons, a-t-il indiqué.

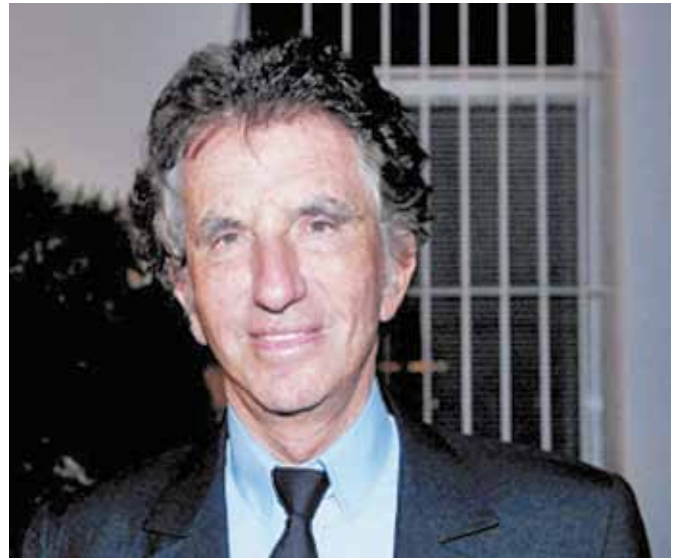
"Puisse l'initiative puissante, belle et

généreuse de S.M le Roi du Maroc susciter d'autres gestes aussi nobles de la part d'autres pays. Puisse-t-elle avoir une force d'entraînement et susciter un élan de solidarité avec la Palestine", a affirmé Jack Lang qui a tenu à exprimer "son sentiment d'infinie gratitude envers ce geste Royal qui honore le Maroc et son peuple".

"C'est un geste très beau, très juste et très fort", a assuré le président de l'IMA, exprimant l'espoir que "l'exemple exceptionnel donné par S.M le Roi du Maroc puisse avoir une force d'entraînement et inciter d'autres pays à faire preuve de vraie solidarité, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui".

"Je suis touché, ému et fier, en tant qu'ami du Maroc par ce geste Royal qui est conforme à l'idéal humain qui est le nôtre à l'IMA", a affirmé Jack Lang, qui a tenu à souligner que "le Maroc a la chance d'avoir un grand Roi qui honore par son attitude toute l'Afrique et le monde arabe".

"Par bonheur, dans cette période absolument accablante, attristante et démoralisante qui ne veut pas se terminer, SM



le Roi du Maroc fait entendre une autre voix. Une voix forte, puissante, belle et généreuse. Cela fait chaud au cœur et

donne de l'espoir dans le sens humain. Une fois de plus, je dis merci Majesté !", a-t-il conclu.

Le Groupe arabe à l'ONU loue le rôle du Comité Al Qods



Le Groupe arabe à l'Organisation des Nations unies a salué, dimanche à New York, le rôle important du Comité Al-Qods présidé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, dans la protection de la ville sainte et en soutien au peuple palestinien.

Dans une intervention dimanche devant une réunion urgente du Conseil de sécurité sur la situation au Proche-Orient, prononcée par le représentant permanent de l'Algérie à l'ONU,

Sofiane Mimouni, au nom du Groupe arabe que son pays préside pendant le mois de mai, le Groupe a également souligné l'importance des efforts déployés par l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif, relevant du Comité Al-Qods.

De même, le Groupe a tenu à louer les efforts du Comité ministériel mis en place par le Conseil de la Ligue arabe, avec le Maroc comme membre, pour ses efforts visant à trouver une issue

à la situation actuelle dans les territoires occupés.

Cette réunion du Conseil de sécurité était uniquement ouverte aux quinze membres de l'organe onusien, avec la participation du Secrétaire général et son Envoyé pour le Proche-Orient, la Palestine et Israël, les pays voisins, la Jordanie et l'Égypte, ainsi qu'aux représentants du Groupe arabe à l'ONU et de la Ligue arabe.

Revenant sur l'escalade de la

violence au Proche-Orient, le Groupe arabe a condamné les "actions oppressives israéliennes qui constituent une violation flagrante des résolutions de l'ONU et du droit international humanitaire".

"Les Palestiniens, en général, et les Maqdessis, en particulier, ont été soumis à des campagnes de violence tout au long du mois sacré du Ramadan sous un silence atroce, ce qui a poussé l'autorité d'occupation à poursuivre son projet de colonisation, au mépris du droit international", a déploré la même source.

A cet égard, le Groupe arabe a exhorté les membres du Conseil à "prendre des mesures concrètes en vue d'un cessez-le-feu complet, y compris une cessation de toutes les opérations militaires".

Tout en estimant qu'un cessez-le-feu est une première étape à laquelle doivent adhérer rigoureusement toutes les parties, le Groupe a appelé les membres du Quartet à se mobiliser pour remplir le rôle qui leur échoit et à souligner auprès de toutes les parties, dont le Secrétaire général de l'ONU, l'importance de répondre à la demande du président de l'Autorité palestinienne Mahmoud Abbas de tenir une conférence internationale pour

relancer le processus de paix.

"Les événements en cours ont mis en évidence, une nouvelle fois, l'importance d'une mobilisation internationale sérieuse et rapide en vue de la reprise du processus de paix au Proche-Orient en élargissant et en réactivant le Quartet international, dans l'optique de parvenir à une véritable perspective politique et mettre fin au conflit à travers une solution juste et durable permettant la création d'un Etat palestinien indépendant avec Al Qods-Est pour capitale", a poursuivi le Groupe.

De son côté, l'ambassadeur de la Ligue arabe à l'ONU, Maged Abdelaziz, a mis en relief le rôle du Maroc dans la protection des lieux saints des musulmans et chrétiens dans les territoires occupés.

La réunion du Conseil de sécurité intervient suite au nouveau cycle dangereux de violences au Proche-Orient que l'ONU a qualifié d'«escalade la plus grave» depuis plusieurs années.

«Les hostilités ont déjà causé des morts inacceptables, d'immenses souffrances et des dommages à des infrastructures vitales», a déploré le secrétaire général des Nations unies, António Guterres devant les membres du Conseil.



La France, à l'aube d'une semaine de libertés retrouvées

Terrasses, cinémas, théâtres, musées... Même avec des jauges réduites, les Français brûlent de retrouver mercredi un peu de légèreté, au moment où l'épidémie ralentit et où la campagne de vaccination atteint les 20 millions de premières injections.

Des Français ont déjà pu profiter du pont de l'Ascension, premier long week-end depuis la levée des restrictions de déplacement début mai, pour aller prendre l'air à la campagne ou au bord de la mer.

A partir de mercredi, le couvre-feu sera repoussé de 19h à 21h et ce sera surtout l'heure des réouvertures, même partielles, pour de nombreux établissements accueillant du public. "Le bien-être général passe aussi par la reprise des contacts sociaux", souligne le directeur général de la Santé Jérôme Salomon, qui rappelle toutefois la nécessité de respecter les protocoles sanitaires, dans le journal dominical JDD.

Les cinémas fermés depuis le 30 octobre pourront rouvrir avec une jauge de 35% et 800 spectateurs maximum, pour redonner une chance à des films à la vie interrompue trop vite à l'automne, comme "Adieu les cons" d'Albert Dupontel auréolé de sept César ou "Drunk" de Thomas Vinterberg. Ou pour faire découvrir de nouveaux long-métrages, alors que les films se bousculent pour trouver une place dans les salles obscures.

Réouverture aussi, avec des jauges réduites, pour les musées, les théâtres, les parcs zoologiques, les bibliothèques ou encore l'ensemble des commerces.

Quant aux bars et restaurants, seules leurs terrasses seront autorisées, à 50% de leur capacité et



avec des tables de six maximum.

Des règles encore trop complexes pour certains restaurateurs, d'autant que la météo de ce mois de mai est incertaine. "Imaginez-vous rouvrir une grosse machine, refaire une carte, faire revenir tout le personnel mais finalement devoir tout annuler et jeter de la marchandise parce qu'il pleut ? Impossible", dit au JDD le médiatique chef Philippe Etchebest qui ne rouvrira pas son service en terrasse mercredi. "Et puis tout le monde n'est pas concerné : à peine 40% des restaurateurs en France ont une terrasse", souligne-t-il. Il attendra donc la prochaine étape des réouvertures, le 9 juin.

Cafés et restaurants pourront alors accueillir des clients en nombre limité en intérieur, le couvre-feu sera décalé à 23h, les jauges seront assouplies pour les lieux culturels.

Cette réouverture progressive est permise par l'amélioration sensible de la situation épidémiologique et l'accélération de la campagne de vaccination.

Depuis samedi, plus 20 millions de Français ont reçu une première injection de vaccin et 8,8 millions deux doses. Le prochain cap fixé par le gouvernement est de 30 millions de primo-vaccinés mi-juin.

Pour l'atteindre, la vaccination est ouverte depuis mercredi aux

plus de 18 ans pour des doses disponibles du jour au lendemain.

A partir du 15 juin, tous les adultes pourront, sans plus aucune condition, se faire vacciner. Une date que le ministère de la Santé n'exclut pas d'avancer, si la situation le permet.

Côté épidémie, les signes sont également encourageants, avec un nombre de malades du Covid en services de réanimation en baisse continue (4.255 dimanche, contre 5.005 une semaine plus tôt, et 6.001 au pic de la troisième vague le 26 avril) et un nombre de contaminations en baisse également.

Mais si la courbe s'inversait de façon inquiétante, le président Emmanuel Macron a prévenu que

des "freins d'urgence" pourraient être activés. "Si la situation locale l'impose, on prendra des mesures en revenant à l'étape précédente. Si nécessaire et en concertation avec les élus, on reconfinera localement, comme en Guyane depuis vendredi", précise Jérôme Salomon dans le JDD, estimant qu'on n'était pas "à l'abri" d'une quatrième vague.

"L'immunité collective ne sera atteinte que lorsqu'on aura réussi la vaccination et réduit au minimum la circulation du virus", insiste-t-il, mettant en avant l'importance du futur pass sanitaire et du contrôle des voyageurs arrivant de pays à risque, notamment l'Inde.

Londres se défend d'avoir tardé à agir face au variant indien

Le gouvernement britannique s'est défendu dimanche d'avoir tardé à agir pour durcir les restrictions pour les voyageurs venant d'Inde, face à une poussée inquiétante du variant indien en Angleterre susceptibles de perturber la poursuite du déconfinement.

Le 19 avril, l'exécutif avait décidé de placer l'Inde sur la liste rouge des pays dont les voyageurs sont interdits d'entrée au Royaume-Uni, sauf les résidents obligés d'effectuer une quarantaine de dix jours à l'hôtel. La mesure avait été appliquée dès début avril

au Pakistan et Bangladesh voisins.

Cette annonce était intervenue le jour de l'annulation, par le Premier ministre Boris Johnson, de sa visite officielle en Inde, son premier déplacement majeur à l'étranger, en raison d'une aggravation de la pandémie dans ce pays.

Le ministre de la Santé, Matt Hancock, a réfuté dimanche que la décision de mettre l'Inde sur la liste rouge ait été repoussée en raison du voyage du dirigeant conservateur. "Nous prenons ces décisions sur la base des preuves", a-t-il assuré sur Sky News. Il a affirmé que l'Inde avait été mise sur

liste rouge avant que le variant indien soit désigné comme "variant sous enquête" et en raison du "taux de positivité élevé" des voyageurs venant de ce pays.

Boris Johnson a prévenu vendredi que le variant indien risquait de perturber la levée de presque toutes les restrictions en Angleterre, prévue le 21 juin, s'il continuait à s'y propager, après une poussée préoccupante dans le nord-ouest de l'Angleterre et à Londres.

Malgré les appels à la prudence de scientifiques, il a toutefois estimé qu'il n'y avait aucune raison

de repousser l'assouplissement prévu lundi, avec le retour du service en salles dans les pubs et restaurants, la réouverture des lieux culturels et des stades en capacité limitée, et la reprise des voyages à l'étranger.

Le comité scientifique consultant le gouvernement (Sage) a estimé qu'il existait une "possibilité réaliste" que le variant soit jusqu'à 50% plus contagieux que celui apparu fin 2020 dans le sud-est en Angleterre. Ce dernier avait entraîné une flambée des contaminations et des décès au Royaume-Uni, contraignant le

pays à se reconfiner pour de longs mois en janvier.

S'il s'avère de 40% à 50% plus contagieux, assouplir les restrictions lundi pourrait "conduire à une recrudescence substantielle des hospitalisations" qui serait "similaire ou plus importante que les pics précédents", quand les services de santé étaient au bord de la saturation, a mis en garde le comité.

Le nombre de cas attribué au variant indien au Royaume-Uni a grimpé de 520 la semaine dernière à 1.313 cette semaine, selon le ministère de la Santé.

L'Iran et la Turquie appellent à une coopération internationale face à l'agression israélienne

Le président iranien Hassan Rohani et son homologue turc Recep Tayyip Erdogan ont souligné dimanche la nécessité d'agir au niveau international pour s'opposer aux attaques israéliennes contre les Palestiniens. Au cours d'un entretien téléphonique entre les deux dirigeants, M. Rohani a déclaré que la cause palestinienne était le problème commun le plus crucial et le plus pressant de la communauté musulmane mondiale, a indiqué le bureau présidentiel iranien dans un communiqué. Les États islamiques devraient coopérer pour faire face à "l'agression" israélienne contre les Palestiniens, notamment par le biais d'organismes internationaux comme les Nations unies et l'Organisation de la coopération islamique (OCI), a-t-il affirmé.

Le président iranien a exprimé la volonté de Téhéran d'échanger des vues et de renforcer la coopération Téhéran-Ankara pour résoudre les crises en cours en Asie occidentale, dont les crises syrienne et yéménite. Pour sa part, M. Erdogan a décrit les attaques israéliennes contre les Palestiniens



comme très préoccupantes, et a appelé à une réaction forte de la part de la communauté internationale, a déclaré le bureau présidentiel iranien. Le président turc a également espéré qu'une réunion de coopération stratégique An-

kara-Téhéran se tiendrait dans les mois à venir pour renforcer la coopération entre les deux pays.

Dimanche également, le ministre iranien des Affaires étrangères Mohammad Javad Zarif a participé à une réunion

d'urgence virtuelle de l'OCI, au cours de laquelle il a accusé l'entité sioniste de "violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme, du droit humanitaire et du droit international". M. Zarif a affirmé qu'Israël "ne comprenait que le

langage de la résistance", et que les Palestiniens avaient "pleinement le droit de se défendre". Il a également appelé à lancer une campagne juridique et politique "institutionnalisée" contre l'entité sioniste aux niveaux régional et international.

OCI : Les attaques israéliennes contre les Palestiniens aggravent les risques d'instabilité dans la région

L'Organisation de la coopération islamique (OCI) a affirmé que les attaques israéliennes répétées contre les Palestiniens augmentent le risque d'instabilité dans la région, mettant en garde contre les effets dangereux de l'exacerbation renouvelée et délibérée par Israël des sensibilités religieuses et de sa provocation des sentiments du peuple palestinien et toute la nation islamique.

Dans un communiqué sanctionnant les travaux de la réunion d'urgence des ministres des Affaires étrangères, tenue dimanche, l'Organisation a appelé à l'arrêt de toutes les violations commises par Israël, y compris son manque de respect pour les lieux saints, en

intensifiant ses attaques contre les fidèles à la Mosquée Al-Aqsa

Elle a également demandé de ne pas porter atteinte au statut historique et juridique de la Mosquée Al-Aqsa, tout en réaffirmant qu'Israël n'a aucun droit légitime dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est et la Mosquée Al-Aqsa, et que toutes les mesures affectant son statut sont nulles et non avenues, et n'ont aucun effet juridique.

L'OCI a également réitéré son rejet et sa condamnation de la poursuite de l'occupation israélienne du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, la construction de colonies, la destruction des propriétés palestiniennes, la

construction d'un mur d'expansion, la confiscation des terres, des maisons et des propriétés, ainsi que l'expulsion et le déplacement forcé des Palestiniens de leurs maisons et de leurs terres, affirmant que tous ces actes constituent de graves violations du droit international et deviennent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

L'Organisation a exprimé sa préoccupation face à l'accélération de la politique israélienne de colonisation, en particulier la menace d'évacuer par la force des centaines de familles palestiniennes de leurs maisons à Jérusalem-Est occupée, y compris des familles des quartiers Sheikh Jarrah et Silwane, qui sont confrontées à une expulsion imminente par

des groupes de colons extrémistes avec le soutien et l'appui des forces d'occupation israéliennes.

Les ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique ont tenu Israël pleinement responsable de la détérioration de la situation en raison de ses crimes systématiques contre le peuple palestinien dans l'ensemble des territoires palestiniens occupés, de même qu'ils ont appelé à la protection des staffs médicaux et leur permettre d'accomplir leurs tâches sans entrave, conformément aux dispositions de la législation internationale en la matière.

Le communiqué a insisté sur la nécessité d'assurer une protection internationale au

peuple palestinien conformément au droit international humanitaire et aux appels lancés à plusieurs reprises par l'Assemblée générale des Nations Unies, mettant en avant la responsabilité du Conseil de sécurité d'agir immédiatement pour mettre fin à l'agression israélienne contre le peuple palestinien.

Il a appelé la communauté internationale dans son ensemble, y compris les Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève, à s'acquitter de ses obligations collectives et à prendre des mesures et des dispositions pour contraindre Israël à respecter ses devoirs en tant que puissance occupante, notamment en assurant la protection à la population palestinienne.

Un collectif dénonce l'intensification de la répression par "un régime algérien dans l'impasse"



"Nidaa-22", un collectif œuvrant à rassembler toutes les sensibilités du mouvement populaire en Algérie", a dénoncé dimanche l'intensification de la répression par un "régime dans l'impasse".

Dans un communiqué, "Nidaa 22" a fustigé "l'intensification de la répression par un régime dans l'impasse qui veut cesser les marches pacifiques et taire les voix contestataires avant un scrutin législatif voué à l'échec".

Face à cette énième dérive du régime, le collectif a regretté un "glissement dangereux" et des manœuvres ayant pour but de faire passer les manifestations populaires du Hirak pour une activité illégitime et illégale.

Ces manifestations sont l'unique espace de liberté conquis à bras le corps par le peuple pour faire émerger l'Etat de droit démocratique, selon le collectif qui œuvre pour la tenue d'une conférence nationale inclusive devant aboutir à une "transition démocratique souple et auto-

nome" en Algérie.

Il a fait savoir que la criminalisation du Hirak populaire a atteint de nouveaux sommets, relevant que le communiqué du ministère algérien de l'Intérieur conditionnant la tenue de manifestations à une autorisation préalable "confirme la volonté du régime de mettre fin aux marches pacifiques du Hirak au nom d'un légalisme sans fondement".

A quelques semaines d'un scrutin électoral illégitime, l'exigence de déclaration de l'itinéraire et des organisateurs est un "prétexte fallacieux" pour tenter de casser la dynamique citoyenne, comme cela a été le cas lors des récentes marches étudiantes du mardi, a-t-il expliqué.

Il a rappelé que le soulèvement populaire du 22 février 2019, qui a donné naissance au Hirak, n'a exigé aucune autorisation des autorités, relevant qu'en bravant les lois liberticides, les interdictions, la répression policière et judiciaire et la propagande, les Algériens poursuivent ces marches pacifiques afin de consacrer l'Etat de droit

démocratique, fondé sur les droits humains, les libertés et la souveraineté populaire.

Les Algériens savent parfaitement que cette ultime manœuvre des tenants de "l'Algérie nouvelle", massivement rejetée lors des élections du 12 décembre 2019 et du référendum du 1er novembre 2020, n'est qu'une vaine tentative de maintenir un régime à bout de souffle", commente-t-il.

Selon le communiqué, les Algériens savent que tant que ce régime sera en place, aucun de leurs droits fondamentaux ne sera garanti, car la législation et les pratiques sont liberticides, l'appareil judiciaire est aux ordres et les libertés individuelles et collectives sont constamment bafouées.

Le collectif a noté que chaque semaine, des citoyens qui ont exercé pacifiquement leurs droits sont interpellés, arrêtés ou inculpés.

D'après un décompte provisoire du Comité National pour la Libération des Détenus, au moins une soixantaine de personnes ont été placées en garde

à vue, sur environ un millier de manifestants interpellés lors des marches hebdomadaires du vendredi dernier.

La même source fait savoir qu'une trentaine de manifestants est répertoriée à Alger et 23 à Sétif. Plusieurs autres manifestants, à Annaba, à Bordj Bou-Arréridj, à Chlef, à Biskra, à Tiaret et à Constantine ont été également placés en garde à vue, alors que d'autres ont été relâchés mais avec des convocations pour se présenter devant le procureur général.

Aussi, une douzaine de journalistes et photographes ont également été arrêtés vendredi à Alger, mais ont tous été relâchés à l'exception de Kenza Khatto, de "Radio M", toujours en détention, précise la même source.

La répression qui a marqué la journée de vendredi, jamais enregistrée depuis le début du Hirak, quelques jours après le communiqué du ministère de l'Intérieur qualifiant d'"illégal" les manifestations de vendredi et exigeant une déclaration d'organisation, n'a pratiquement épargné personne.

Outre les journalistes, des enseignants universitaires, des avocats membres du Collectif de défense des détenus politiques et d'opinion, mais également des chefs de partis politiques, à leur tête le président du Rassemblement pour la Culture et la Démocratie et son secrétaire national à la communication, respectivement Mohcine Belabbas et Atmane Mazouz, le secrétaire général du Mouvement Démocratique et Social, Fethi Gheras, ont été arrêtés et retenus par la police durant des heures.

Certains portaient des blessures au dos, au visage et au bras, comme on pouvait le constater sur les photos relayées sur les réseaux sociaux par les manifestants brutalisés et arrêtés par les services de police.

Les multiples arrestations à tour de bras, qui interviennent à un mois de la tenue des élections législatives, marquent un tournant dans la gestion des manifestations par les autorités algériennes dont l'intention de les réprimer s'est manifestée déjà lors des marches hebdomadaires de mardi et de vendredi.

Yusaku Maezawa, le milliardaire spationaute japonais ami des artistes

Portrait



Le milliardaire Yusaku Maezawa, qui sera envoyé en tant que touriste vers la Station spatiale internationale par la Russie, est un ancien rockeur ayant fait fortune dans le commerce en ligne et ayant acquis sa notoriété comme collectionneur d'art contemporain et passionné d'espace.

Homme d'affaires excentrique, fondateur du plus grand site de vente de mode en ligne du Japon, Yusaku Maezawa est, avec ses 1,9 milliard de dollars, la 30e personne la plus riche de son pays, selon le magazine économique Forbes.

L'agence spatiale russe Roscosmos a annoncé jeudi qu'il se rendrait en décembre vers l'ISS à bord d'une fusée Soyouz avec son assistant, devenant le premier touriste qu'elle y enverrait depuis 2009.

"Je suis tellement curieux de ce qu'est la vie dans l'espace que j'ai prévu de la découvrir par moi-même et de la partager avec le monde sur ma chaîne YouTube", a commenté Yusaku Maezawa.

Ce magnat de 45 ans, qui détonne dans le paysage nippon des affaires habituellement très feutré, est animé par le désir de séjourner dans l'espace.

Il avait déjà fait les gros titres et gagné une notoriété planétaire en 2018 en devenant le premier client privé à réserver un vol privé autour de la Lune, prévu pour 2023, à bord d'une fusée encore en phase de mise au point de

SpaceX, la société d'Elon Musk.

Il avait alors organisé un étrange concours auprès de "femmes célibataires âgées de 20 ans et plus" afin de trouver une petite amie pour l'accompagner dans son vol.

Puis il avait changé ses plans, non



Je suis tellement curieux de ce qu'est la vie dans l'espace que j'ai prévu de la découvrir par moi-même et de la partager avec le monde sur ma chaîne YouTube

sans avoir attiré près de 30.000 candidates, affirmant vouloir inviter à la place six à huit artistes. Il avait finalement opté pour une politique de recrutement plus large et décidé d'offrir huit billets à des personnes du monde entier.

Rockeur dans sa jeunesse, batteur dans un groupe nommé Switch Style, M. Maezawa s'est enrichi en se lançant dans les affaires. Il a créé en 1998 la société Start Today, vendant des CD et des albums par correspondance avant de s'étendre à la vente en ligne de vêtements.

C'est dans ce secteur qu'il prospère, avec son site Zozotown, inauguré en 2004, puis en créant en 2016 la marque de vêtements sur mesure Zozo, avant de revendre sa société Zozo à Yahoo Japan en 2019.

Yusaku Maezawa est également connu pour sa passion pour l'art contemporain.

Son nom avait fait le tour de la planète lorsqu'il avait acheté en mai 2017 un tableau sans titre de Jean-Michel Basquiat au prix record de 110,5 millions de dollars au cours d'enchères organisées par Sotheby's à New York.

Il avait déjà dans son escarcelle des œuvres de Pablo Picasso, Roy Lichtenstein, Andy Warhol, Alexander Calder ou Jeff Koons, ainsi qu'un autre Basquiat.

Perçu comme un protecteur des arts, ce mécène a créé la Fondation

d'art contemporain à Tokyo et figurait en 2017 sur la liste des "200 meilleurs collectionneurs" du magazine ARTnews de New York.

Ses motivations et son style tranchent avec les méthodes d'autres acteurs japonais du marché de l'art, dont les acquisitions étaient de purs investissements ou des marques de réussite sociale.

Lui dit fonctionner "à l'instinct" sans chercher les conseils de spécialistes du marché de l'art et être un "collectionneur ordinaire".

"J'achète simplement ce que je trouve beau. C'est tout. J'aime les grandes œuvres et l'histoire qui est derrière elles, mais les posséder n'est pas une fin en soi", avait-il confié dans un entretien avec l'AFP en 2017.

A propos du Basquiat acheté cette année-là, qu'il a prêté à des musées, il disait : "J'espère qu'il donnera autant de joie à d'autres qu'à moi et que ce chef-d'œuvre du jeune Basquiat alors âgé de 21 ans inspirera les générations futures".

Magnat au train de vie luxueux - avec jets privés, yachts et montres de marque-, il a aussi fait parler de lui dans les tabloïds pour sa vie amoureuse. Il a notamment fréquenté l'ex-femme du joueur de baseball professionnel Yu Darvish et l'actrice japonaise Ayame Goriki.

Un Technopark à Fès pour consolider l'attractivité économique de la région

Quelque 55 millions de DH seront mobilisés pour la création d'un Technopark à Fès, destiné à renforcer l'attractivité économique de la région à travers l'encouragement de la création des entreprises.

Ce projet, qui sera construit sur une superficie de plus de 7.000 ha, a fait l'objet d'une convention de partenariat entre le conseil communal, le ministère de l'Industrie, du Commerce, des Services et de l'Economie verte, la wilaya et le conseil régional de Fès-Meknès et la société de gestion du Technopark, "Moroccan information Technopark company" (MITC), rapporte la MAP.

Cette nouvelle structure vise à mettre en place un incubateur régional pour les entreprises, promouvoir la créativité et l'échange d'expertises, accélérer le processus de développement socioéconomique de la région, créer les conditions requises pour la réussite des startups et encourager les entreprises spécialisées dans les nouvelles technologies à s'installer à Fès.

Le Technopark de Fès, qui sera implanté au bâtiment devant abriter initialement le grand complexe culturel à Oued Fès, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du contrat-programme entre l'Etat et la région de Fès-Meknès, lequel porte sur des dizaines de projets de plus de 11 milliards de DH.

Il s'inscrit également dans le Plan d'accélération industriel 2014-2020 et la stratégie nationale Maroc numérique et reflète la volonté d'exploiter ce patrimoine pour renforcer le tissu productif de la région, les incubateurs étant un levier principal pour le développement économique, social et technologique.

Le projet devrait comprendre, selon les termes de la convention de partenariat, un incubateur de projets innovants, des espaces pour les petites, moyennes et grandes entreprises et pour la formation ainsi que des espaces pour les partenaires de l'écosystème et d'autres pour les services de proximité.

La contribution financière des partenaires se répartit entre 30 MDH pour le conseil régional de Fès-Meknès, 20 MDH pour la commune de Fès et 5 MDH pour la MITC.

C'est l'Agence régionale d'exécution des projets (AREP), relevant du conseil régional de Fès-Meknès, qui supervisera la mise en place de ce projet, qui contribuera également à jeter des ponts entre les entreprises et l'université.

Les opérateurs économiques abordent le virage 2021 avec optimisme



En dépit de l'émergence de nouvelles mutations du virus et d'un bilan humain de plus en plus lourd et préoccupant, l'amélioration de la couverture vaccinale suscite l'optimisme dans le monde, selon le Centre marocain de conjoncture (CMC) qui a annoncé récemment la parution de sa dernière publication mensuelle intitulée « Maroc Conjoncture » (n° 335).

Au Maroc, l'accès aux vaccins devrait favoriser la confiance et la reprise de l'activité, a-t-il affirmé dans ce spécial consacré à « La relance économique : Priorités et mesures d'accompagnement ».

Pour cet Observatoire privé et indépendant de l'économie marocaine, spécialisé dans l'analyse et le suivi de la conjoncture, la prévision et l'évaluation d'impact, il ne fait donc aucun doute que « la campagne de vaccination menée à un rythme soutenu et d'une manière exemplaire a apporté un grand bol d'air au climat des affaires ».

Aussi, en dépit du léger rebond de la pandémie enregistré en début d'année et des multiples restrictions engagées par les pouvoirs publics pour contenir le fléau, cette campagne « a redonné confiance aux opérateurs économiques qui, certes

avec précaution, sont en train d'aborder le virage 2021 avec détermination et un brin d'optimisme de bon nombre de secteurs d'activités », a soutenu le CMC dans sa publication.

Dans un communiqué rendu public à l'occasion de la parution de sa publication mensuelle, le Centre s'est aussi intéressé à la relance post-pandémie, soulignant la nécessité d'apporter un soutien aux PME-PMI et l'importance de soutenir la dynamique d'investissement.

Dans sa réflexion sur ce point, il a noté que « dans un contexte économique particulièrement contrai-

gnant avec la persistance de la crise sanitaire et ses effets déstabilisateurs, les programmes de soutien à l'activité engagés dans l'urgence peinent à produire les résultats escomptés que ce soit au plan de la croissance, de l'emploi ou du progrès social ».

Poursuivant sa réflexion, le Centre a constaté que « plus d'une année après le déclenchement de la pandémie et après de multiples efforts pour en atténuer les effets tant au niveau économique que social, le cycle d'activité, bien que résilient, ne donne pas encore les signes d'une inflexion de tendance suffisamment vigoureuse ».

Dans ces conditions, le Centre marocain de conjoncture a estimé que la « situation rend nécessaire la consolidation des programmes de soutien aux PME à travers la facilitation de l'accès au financement mais aussi l'amélioration de l'environnement compétitif ».

Le CMC a, en outre, expliqué qu'elle rend également nécessaire l'intensification de l'effort d'investissement pour la transformation structurelle et la modernisation de l'économie.

Dans son analyse de la situation, le Centre a, par ailleurs, fait remarquer que « les sous-performances

du tourisme et du secteur des services en général constituent un facteur de baisse des perspectives économiques ».

Il faut dire que la pandémie de Covid-19 a provoqué un choc brutal dans ce secteur mettant à mal l'économie du tourisme.

Comme l'a rappelé le CMC dans sa publication, « les restrictions imposées pour contenir la propagation de ce virus ont plongé ce secteur dans une crise profonde » relevant que la baisse de l'activité du tourisme international a ainsi été évaluée entre 60% et 80%.

Citant les dernières données de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), le Centre a indiqué que les arrivées internationales ont chuté de 74%. C'est ainsi que « les destinations du monde entier ont accueilli 1 milliard d'arrivées internationales de moins que l'année précédente, en raison d'une baisse sans précédent de la demande et des restrictions de voyages », a-t-il expliqué.

A ce propos, le CMC a noté que cette tendance baissière a été aussi observée au niveau du secteur touristique national qui a été fortement éprouvé par la crise sanitaire.

Alain Bouithy



La campagne de vaccination a apporté un grand bol d'air au climat des affaires, selon le CMC

Les déclarations uniques de marchandises reculent de 11% en 2020

Le nombre de déclarations uniques de marchandises (DUM) s'est établi à un total de 1.007.509 au titre de l'année 2020, en baisse de 11% par rapport à 2019, selon l'Administration des douanes et impôts indirects (ADII).

Avec une contribution de 68%, les DUM à l'import ont affiché une régression de 12%, tandis que celles à l'export et des régimes internes ont diminué respectivement de 8 et 7%, précise l'ADII dans son rapport d'activité de 2020.

S'agissant des DUM enregistrées sous régimes douaniers, elles ont baissé de 15%, fait savoir la même source, ajoutant que ce repli a été plus important à l'import (18%) qu'à l'export (12%). La même tendance a été constatée, par ailleurs, pour les cas des régimes simples où le taux de recul est de 11% pour les importations et 5% pour les exportations.

Ledit rapport fait aussi ressortir que 34% des DUM ont été souscrites au niveau de la direction régio-

nale de Casablanca-Settat en 2020, suivie des directions des douanes du port Tanger Med (24%) et du port de Casablanca (19%), rapporte la MAP. Par ailleurs, l'ADII indique que le nombre des magasins et aires de dédouanement (MEAD) est passé de 69 en 2016 à 78 en 2020, soit une moyenne un peu plus de 2 MEAD. La création de ces magasins et aires a pour objectif de décongestionner les enceintes douanières (port et aéroport) et d'assurer ainsi une plus grande fluidité dans la cir-

culcation des marchandises afin de minimiser les coûts de transaction des entreprises et de réduire le délai de dédouanement. Pour ce qui est du flux des marchandises dans ces MEAD, il s'est accéléré entre 2016 et 2019, réalisant une progression de 8,2%, avant d'enregistrer une baisse de 21% au cours de l'année écoulée. Le bureau de Casablanca-MEAD vient en tête avec une contribution de 52%, suivi de Nouaceur-Fret et de Tanger-ville avec des parts respectives de 21% et 20%.



Attijariwafa Bank augmente son RNPG au premier trimestre

Le résultat net part du groupe (RNPG) d'Attijariwafa Bank (AWB) s'est élevé à 1,3 milliard de dirhams (MMDH) au titre du premier trimestre 2021, en hausse de 21,6% par rapport à la même période en 2020.

Le résultat net consolidé, lui, ressort à 1,6 MMDH, en croissance de 19,8% par rapport à fin mars 2020, indique le groupe bancaire dans un communiqué sur ses résultats trimestriels.

S'agissant du résultat d'exploitation, il a augmenté de 23,6% pour s'établir à 2,6 MMDH grâce à la maîtrise des charges d'exploitation (-2,5%) et l'amélioration du coût du risque (-25,6%), fait savoir la même source.

En outre, AWB précise que son produit net bancaire (PNB) a atteint 6,2 MMDH, en hausse de 2,2% par rapport à fin mars 2020, expliquant que cette évolution intègre l'amélioration de la marge d'intérêt (+2,7%) et des résultats

L'ORSEM et AtlantaSanad Assurance publient un guide RSE sur les conditions de travail au Maroc

Dans le cadre de leur partenariat établi en 2019, et portant sur la promotion des pratiques liées à la responsabilité sociétale au Maroc, l'Observatoire de la RSE au Maroc (l'ORSEM) et AtlantaSanad Assurance ont récemment publié, conjointement, un premier guide RSE portant sur les « Conditions de travail au Maroc ».

Se voulant un guide pratique, cette publication aborde sept facteurs clés pour l'amélioration des conditions de travail avec une méthodologie s'appuyant sur des exemples de cas concrets d'entreprises. Ces dernières ont participé

avec leurs données et témoignages dans l'élaboration de ce guide.

Lesdits facteurs sont, en l'occurrence, le bien-être et la qualité de vie au travail, le dialogue social, l'action sociale, la formation professionnelle, le développement des compétences, l'insertion dans le monde professionnel et la diversité et l'équité.

«Avec ce premier guide 'Conditions de travail au Maroc', que nous publions, en partenariat avec l'ORSEM, nous avons la volonté de participer à la promotion des notions et des pratiques RSE avec à la clé des cas et des exemples d'actions concrètes», déclare Fatima Zahra Bensalah, vice-présidente d'AtlantaSanad Assurance. «Je remercie les membres de l'ORSEM et les collaborateurs d'AtlantaSanad Assurance pour leur implication dans ce travail de recherche qui a pris plusieurs mois et que j'espère utile et pratique pour les lecteurs, qu'ils soient cadres d'entreprises ou étudiants intéressés par la thématique», a-t-elle poursuivi.

Portant sur la thématique «Conditions de Travail au Maroc», ce guide couvre les champs du recrutement et de la promotion des travailleurs, du respect du droit du travail, du transfert et des délocalisations des travailleurs, de la cessation d'emploi, de la formation et du développement des compétences, de la santé, la sécurité et l'hygiène au travail, ainsi que toute politique ou pratique affectant les conditions de

travail, notamment le temps de travail et la rémunération. Les relations et conditions de travail englobent également la reconnaissance des organisations des travailleurs ainsi que la représentation et la participation tant des organisations des travailleurs que celles des employeurs aux négociations collectives, au dialogue social et aux consultations tripartites en vue de traiter les questions sociales liées à l'emploi.

«Nous sommes ravis que ce premier guide voie le jour. Il constitue pour l'ORSEM une étape concrète dans sa vision de vulgarisation des concepts et pratiques RSE au Maroc», témoigne Tarik El Malki, président de l'ORSEM.

«Satisfait de notre partenariat avec AtlantaSanad Assurance, nous comptons publier conjointement d'autres guides de manière à couvrir les différentes thématiques liées à la RSE», a-t-il poursuivi.

A travers la publication de guides RSE, les deux partenaires ambitionnent d'offrir un soutien aux managers et mettre à la disposition des étudiants et chercheurs des supports utiles et didactiques. Le tout dans l'objectif de créer plus d'intérêt autour de la RSE autant au sein des entreprises que dans le milieu académique et de recherche.

La réalisation de ce guide est le fruit d'un travail de recherche soutenu de la part des membres de l'ORSEM, issus du milieu académique avec la collaboration de la direction RSE d'AtlantaSanad



Assurance. Le travail s'est ainsi fait avec une approche à la fois académique et pratique.

Cette première publication issue du partenariat ORSEM - Atlanta-

Sanad Assurance sera bientôt enrichie par un 2ème guide portant sur la thématique de la diversité genre dont la parution est prévue pour la fin mai de cette année.



Offrir un soutien aux managers et mettre à la disposition des étudiants et chercheurs des supports utiles et didactiques

Le dirham se déprécie de 0,33% face à l'euro



Le dirham s'est déprécié de 0,33% vis-à-vis de l'euro et s'est apprécié de 0,58% face au dollar américain durant la période allant du 6 au 12 mai 2021, selon Bank Al-Maghrib (BAM).

Au cours de cette période, aucune opération d'adjudication n'a été réalisée sur le marché des changes, indique BAM dans son dernier bulletin des indicateurs hebdomadaires.

Au 7 mai 2021, l'encours des avoirs officiels de réserve s'est établi à 303,2 milliards de dirhams (MMDH), en baisse de 0,3% d'une semaine à l'autre et en progression de 6,7% en glissement annuel, précise la banque centrale.

L'encours global des interventions de Bank Al-Maghrib ressort à 76,7 MMDH, dont 32,6 MMDH

sous forme d'avances à 7 jours sur appel d'offres, 15 MMDH sous forme d'opérations de pension livrée et de 29,1 MMDH dans le cadre des programmes de soutien au financement des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME), rapporte la MAP.

Sur le marché interbancaire, le volume quotidien moyen des échanges s'est établi à 3,9 MMDH entre le 6 et le 11 mai et le taux interbancaire s'est situé au cours de cette période à 1,5% en moyenne, relève la même source, notant que lors de l'appel d'offres du 12 mai (date de valeur le 17 mai), Bank Al-Maghrib a injecté un montant de 37,5 MMDH sous forme d'avances à 7 jours.

Sur le marché boursier, le MASI a enregistré, entre le 6 et le

11 mai, une hausse de 0,6%, portant sa performance depuis le début de l'année à 6,6%. Cette évolution hebdomadaire reflète essentiellement des progressions des indices sectoriels des services de transport de 2,6% et des banques de 0,4%. A l'inverse, ceux relatifs aux secteurs des services aux collectivités et des sociétés de placement immobilier ont diminué de 2,1% et de 0,8% respectivement. Pour ce qui est du volume global des échanges, il s'est chiffré à 835,6 millions de dirhams (MDH), après 1,3 MMDH une semaine auparavant, fait savoir BAM, notant que sur le marché central actions, le volume quotidien moyen s'est établi à 208,9 MDH après 262,3 MDH la semaine précédente.

Nouvelle édition du Festival du film éducatif pour les enfants des centres d'estivage

Appel à candidatures

La quatrième édition du Festival du film éducatif pour les enfants des centres d'estivage est prévue pour le mois de juillet 2021, à l'initiative de l'Association Image pour le patrimoine culturel. La direction du Festival lance officiellement son appel à candidatures pour cette édition qui se tiendra sous le thème «Notre enfance...notre image». «Le festival invite toutes les personnes concernées par la question de l'enfant à déposer leurs candidatures de courts métrages éducatifs (fiction, documentaire, animation) pour participer à la compétition officielle», lit-on dans un communiqué des organisateurs. Cinq prix seront attribués lors de cette édition. Il s'agit du Grand Prix, du Prix

du jury, ceux de la meilleure enfant actrice et du meilleur enfant acteur, en plus du Prix du public.

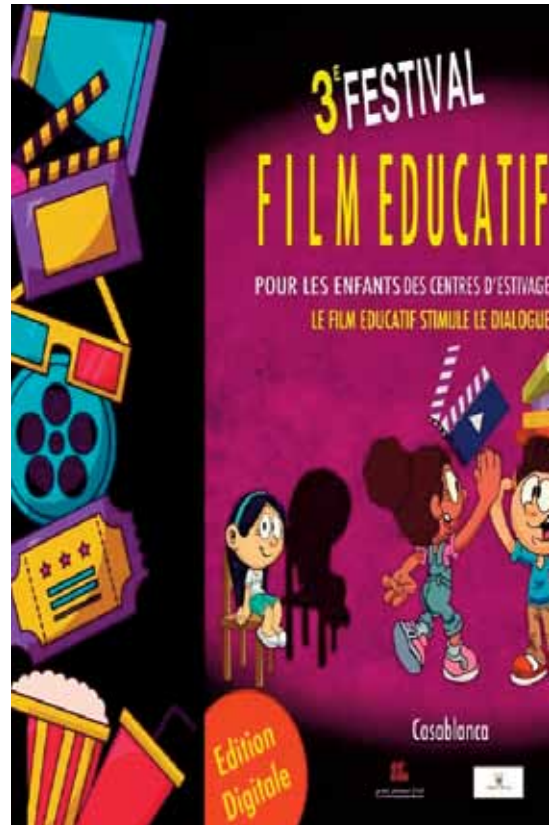
Les personnes intéressées doivent envoyer leurs candidatures, avant le 31 mai courant, via l'adresse e-mail de la directrice du festival: nadia.akerrouach@gmail.com. «Tous les films doivent avoir une durée inférieure ou égale à 15 minutes et doivent être produits durant les deux dernières années, avec une bonne qualité d'image», expliquent les organisateurs.

Lors de l'édition précédente, entièrement digitale, c'est le film «86 Jours», des réalisateurs Mourad Khalou et Hassan Maanani, qui a remporté le Grand Prix. Présidé par le réalisateur Az El Arab Alaoui, le jury

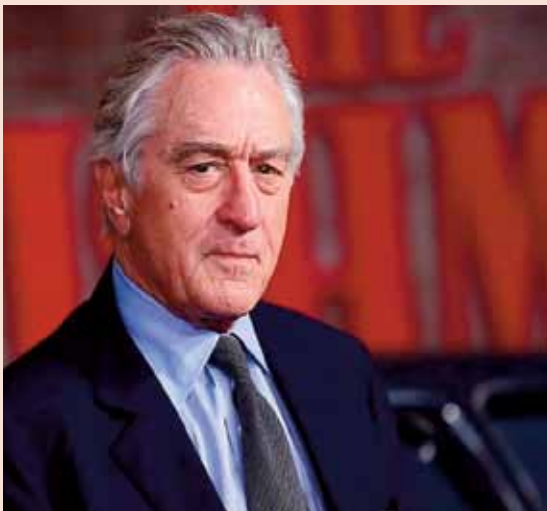
a porté son choix à l'unanimité sur ce film pour «ses scènes et événements exprimés dans une langue cinématographique affinée, utilisant l'esthétique dans un cadre professionnel». «86 Jours» relate les changements psychologiques et comportementaux de l'enfant Anas lors du confinement sanitaire imposé par la pandémie du coronavirus. En trois phases essentielles du film, l'enfant embrasse le rôle de spectateur, puis devient sujet d'attraction avant de passer à créateur de spectacle. Le Prix de la meilleure enfant actrice a été attribué à Oumaima Fattah, pour son rôle dans le film «Ce n'est pas ma faute», alors que le Prix du meilleur enfant acteur est revenu à Anas Maanani pour son premier rôle dans le

film «86 Jours». En outre, le jury a décidé de ne pas décerner le Prix du jury «pour des raisons techniques, professionnelles et esthétiques, difficilement définissables au niveau des dix films qui étaient en lice». Selon Nadia Akerrouache, directrice du festival, «l'association organisatrice de cet événement croit fortement à l'importance de la formation des jeunes générations dans le domaine de l'image, du développement de leur culture dans ce domaine, leur aptitude à la lire d'une manière correcte, du renforcement de leurs aptitudes cognitives et de communication, ainsi que l'enrichissement de leurs capacités individuelles au niveau de l'analyse, du débat, de l'échange et du développe-

L'affiche de l'édition précédente du festival



Robert De Niro blessé en marge du tournage du prochain Scorsese



Les acteurs ne sont jamais à l'abri d'un accident qui pourrait compromettre le tournage de leur prochain film. Robert De Niro pourrait, d'ailleurs, en témoigner. Actuellement, le comédien tourne *Killers of the Flower Moon*, son dixième film avec le réalisateur Martin Scorsese, depuis le mois dernier et partage ainsi l'affiche avec Leonardo DiCaprio. Un long-métrage, au budget hors norme de 200 millions de dollars, dont la sortie est prévue pour 2022. Problème, le calendrier pourrait bien être bousculé à cause de Robert De Niro. La star de 77 ans a chuté lors d'une promenade, avant d'être transportée en urgence à l'hôpital, a précisé le site américain TMZ.

Quelques jours après l'annonce de cet accident, dimanche

a donné de ses nouvelles au site Indiewire, information relayée par BFMTV. «Je me suis en quelque sorte déchiré un muscle au niveau de la jambe», a-t-il déclaré. Mais que s'est-il passé ? «J'ai juste marché sur quelque chose et je suis tombé. La douleur était atroce et maintenant je dois réparer tout ça.» L'ancien époux de Grace Hightower ne s'est, cependant, pas apitoyé sur son sort.

Toujours auprès de nos confrères américains, le père de six enfants – Drena, Raphael, ses jumeaux Julian et Aaron, Helen et Elliot – a assuré qu'une telle chute pouvait «arriver». «Surtout quand on vieillit, il faut se préparer aux imprévus. Mais cela reste gérable», a-t-il rassuré.

Si Robert De Niro a parti-

précisé qu'il ne pensait pas que cette blessure l'empêcherait de retrouver les plateaux de tournage. Comme l'a rapporté BFMTV, sa performance dans le long-métrage, dans lequel il endosse le rôle de William Hale, un éleveur et criminel, ne devrait pas être perturbée. «Ce que je joue avec Scorsese dans *Killers of the Flower Moon*, c'est plutôt un personnage assez sédentaire. Je ne me déplace pas beaucoup, Dieu merci. Nous allons donc nous débrouiller», a-t-il déclaré au cours du même entretien accordé à Indiewire. Toutefois, le comédien doit tout de même prendre ses précautions. Durant les prochains jours, il devra «suivre une procédure», notamment en gardant sa jambe droite «dans une certaine position et la laisser gué-



“C’est mieux là-bas” de Zouhair Chebbale projeté à Strasbourg

Le film-documentaire intitulé “C’est mieux là-bas” du réalisateur marocain Zouhair Chebbale, a été projeté, dimanche à Strasbourg, dans le cadre d’une rencontre organisée à l’initiative du Consulat général du Royaume dans la ville alsacienne. Il s’agit d’un film-documentaire de 52 minutes qui traite de la migration à travers le cas de deux adolescents de 14 ans qui vivent de chaque côté de la Méditerranée.

Mustapha vit à Casablanca, travaille avec son oncle dans une petite fabrique de meubles et rêve de rejoindre l’Eldorado français. De son côté, Abdelkader est Français d’origine marocaine, qui vit dans une cité et rêve de ses vacances au Maroc. À travers les conditions de vie, cultures et croyances de ces deux adolescents de même origine nationale et sociale, ce film, sorti en 2005, rend compte de l’idée que “la vie est forcément meilleure ailleurs”. La projection de ce film-documen-

taire, qui a eu lieu au siège de la représentation diplomatique marocaine à Strasbourg, a été suivie d’un échange entre le réalisateur et l’assistance, composée essentiellement de jeunes, sur les différents aspects de cette production. Zouhair Chebbale est un auteur et réalisateur de films qui vit à Strasbourg. Il a tourné plusieurs documentaires de société pour les télévisions française et marocaine en rapport avec l’immigration et l’intégration dont “C’est mieux là-bas”, “Un piranha sous la capuche”, “Paroles de flic”, “Migrants mineurs les chemins de l’espoir” et “Hchouma”. Il a également réalisé des courts-métrages de fiction comme “Bawan” et “BZ mon bled”. Chebbale est lauréat Talent des Cités, lauréat Marianne de la diversité, Commissaire à la Société civile des auteurs multimédia à Paris (la Scam) et ancien président de la Société des auteurs de films de la région Grand-Est (la Safire).



ment de leurs talents créatifs». «Nous ne ménageons aucun effort pour que la culture de l’image se renforce davantage dans les esprits des jeunes générations, au lieu de continuer à consommer les images d’une manière superficielle», précise la directrice. «Et cela n’est possible, dit-elle, qu’à travers l’assiduité et la continuité de notre travail en compagnie d’une équipe de professionnels aguerris, réunissant des experts pédagogiques et cinématographiques. D’autant que le travail à l’intérieur des colonies de vacances, en tant qu’espaces ouverts, est susceptible d’implanter une éducation dynamique, englobant le culturel et le créatif.

Mehdi Ouassat

Bouillon de culture

Exposition



Le Goethe-Institut Marokko Rabat abrite, du 17 mai au 4 juin 2021, une exposition artistique dans le cadre du projet interdisciplinaire “Migration – Recherches”, qui traite des différents aspects de la migration depuis et vers le Maroc et l’Allemagne en 2021.

L’exposition présente des artistes marocains et internationaux qui explorent la thématique de la “migration” sous la direction de Nouha Ben Yebdri (Mahal Art Space, Tanger), indique un communiqué de l’Institut.

Cette exposition interdisciplinaire crée un espace de réflexion et de discussion autour de la question de la migration et des différentes formes de violence qui l’engendrent et qu’elle engendre, ajoute le communiqué, précisant qu’elle crée également un espace de réflexion artistique sur des expériences de vie individuelles et collectives qui vont au-delà de la simple victimisation et sont constamment soumises à une (auto)critique.

Bientôt un épisode spécial de “Friends” avec Justin Bieber et Lady Gaga



L’épisode spécial de “Friends”, qui verra les retrouvailles des six amis de la série après 17 ans d’absence, sera mis en ligne sur la plateforme HBO Max le 27 mai et comprendra une ribambelle d’invités, parmi lesquels Justin Bieber et Lady Gaga.

Le diffuseur français de cet épisode n’a pas encore été annoncé. L’arrivée de cet épisode devait initialement correspondre au lancement, fin mai 2020, de la plateforme HBO Max, qui a acquis l’intégralité du catalogue de “Friends”.

Mais la pandémie avait contraint la production à reporter le tournage, qui n’a finalement eu lieu que le mois dernier, à Burbank, en Californie.

En parallèle de cela, cet épisode de gala verra également défiler de nombreuses vedettes, du chanteur canadien Justin Bieber au groupe sud-coréen BTS, en passant par l’ancien footballeur David Beckham et la chanteuse Lady Gaga, selon un communiqué publié jeudi. HBO Max a mis en ligne jeudi une bande-annonce, qui se limite à un long plan des six héros de la série, de dos, en train de marcher. “Celui où ils se retrouvent” (The One Where They Get Back Together), dit le titre de l’épisode, reprenant la formulation similaire à tous les épisodes de la série, qui démarraient tous par “celui” (“The One”). La série “Friends” (1994-2004) a été un immense succès d’audience et a

tateurs. Son arrivée sur Netflix en 2015 a permis à la plateforme de séduire un nouveau public, confirmant la popularité intacte du sitcom, genre que beaucoup disaient sur le déclin. En 2019, le groupe WarnerMedia, filiale du groupe AT&T, a récupéré les droits de diffusion du sitcom le plus populaire des 20 dernières années, moyennant 425 millions de dollars sur cinq ans.

Les 236 épisodes anciens de “Friends” sont déjà disponibles sur HBO Max depuis mai 2020. Selon le site du magazine Variety, les six acteurs historiques, qui sont coproducteurs exécutifs de l’épisode des retrouvailles, auraient négocié un cachet de 2,5 millions de dollars chacun pour le tournage de cette

Licence, production et distribution mondiale des vaccins



À ce stade de la pandémie, la question clé est de savoir si la production de vaccins peut être accélérée assez rapidement pour permettre à la plupart des gens d'être vaccinés relativement rapidement. Mais implicitement, cette question en est une autre: s'il y a lieu et dans quelles circonstances de suspendre les droits de propriété intellectuelle nationaux et internationalement reconnus. La question est en cours de discussion à l'Organisation mondiale du commerce maintenant que l'administration du président américain Joe Biden s'est étonnamment prononcée en faveur d'une dérogation COVID-19, révélant une rupture entre les gouvernements occidentaux. La plupart conviennent que si un ensemble de conditions justifie une dérogation, cette pandémie les satisfait sûrement. Les millions de vies menacées par le virus devraient déclencher un sens partagé de l'humanité. Et la vaccination est un bien public, car la sécurité de chacun dépend en fin de compte de celle de tous les autres. Dans certains cas, les gouvernements ont co-investi avec des entreprises dans le développement de vaccins, renforçant ainsi les arguments en faveur d'une licence obligatoire. Mais quoi que nous fassions pour y parvenir, il ne doit pas avoir de conséquences néfastes ou involontaires qui pourraient nuire à nos réponses à de futures crises de ce type.

Nous devons commencer par une question fondamentale: la proposition en discussion renoncerait-elle aux droits de propriété intellectuelle ou permettrait-elle simplement l'octroi de licences obligatoires, en vertu desquelles l'entreprise conserverait ses droits de propriété intellectuelle et le droit d'en tirer un revenu? Des deux, la licence obligatoire est préférable. En reconnaissant que le créateur a droit à un retour, cela minimiserait l'effet négatif sur les incitations futures.

Bien sûr, une variable importante est ce qui, exactement, fait l'objet d'une licence. Parlons-nous de la composition chimique du médicament lui-même, ou la licence s'étend-elle à toute la technologie intégrée dans un processus de production à plus grande échelle? L'augmentation de la production mondiale nécessiterait très probablement les deux. Mais, comme la technologie de fabrication brevetée n'est pas nécessairement spécifique à un médicament, l'octroi de licences obligatoires dans ce cas pourrait affecter la production d'autres mé-

dicaments, soulevant des inquiétudes quant à l'équité et au taux de retour sur investissement. De plus, transférer la technologie de production n'est pas toujours facile.

La capacité de fabrication est une autre variable importante. Combien y en a-t-il maintenant et combien de plus faudrait-il construire rapidement pour garantir une sortie de haute qualité si l'IP est transféré? Quelles que soient les réponses précises, le fait est que même si le problème de propriété intellectuelle peut être résolu, la fabrication et la distribution resteront des contraintes contraignantes, aux côtés d'une troisième variable clé: le prix.

Les experts en santé publique et les décideurs ont généralement rechigné à facturer la vaccination, car cela irait à l'encontre de l'objectif de vaccination de tout le monde. Mais dans le contexte actuel, les clients qui achètent les vaccins sont principalement des gouvernements ou des institutions multilatérales, ce qui signifie qu'il y a au moins deux prix à déterminer. La première est la redevance obligatoire payée aux producteurs d'origine, vraisemblablement les sociétés qui délivrent une licence de propriété intellectuelle. Mais il y a aussi le prix payé par les gouvernements à ces titulaires de licence, qui peuvent ou non être des entreprises nationales.

La priorité absolue à long terme est de préserver les incitations des grandes sociétés pharmaceutiques à investir massivement et rapidement dans la réponse à la prochaine crise - comme elles l'ont fait dans celle-ci. Ce sont des investissements risqués. Les redevances, dans l'ensemble, doivent être fixées de manière à produire des revenus substantiels pour les producteurs qui réussissent, ainsi qu'un retour sur la propriété intellectuelle intégré dans la technologie de fabrication. Plus précisément, l'incitation doit rester suffisamment forte pour persuader toutes ces entreprises de prendre le risque de l'échec.

Certains diront que le retour aux producteurs de vaccins prospères est déjà élevé grâce aux ventes aux pays développés. C'est peut-être vrai, mais nous ne pouvons pas simplement le supposer. C'est une question qui devra être réglée à l'OMC. Moins incertains sont les principes qui doivent être respectés maintenant et dans les crises futures comme celle-ci. Pour la société qui investit, les rendements attendus sur le développement de vaccins (qui comprend la probabilité d'échec) ne doivent être ni trop bas ni

trop élevés. C'est une erreur courante de ne regarder que les rendements des entreprises qui réussissent.

La manière la plus juste de penser à cela est de baser les prix sur le revenu par habitant du pays dont le gouvernement achète les vaccins. (En fonction de leur mission, les agences d'aide et les organisations à but non lucratif peuvent subventionner davantage les achats.) Mais comme la discrimination entre les pays ouvre la possibilité que des entrepreneurs et des gouvernements sans scrupules puissent jouer le système via le transbordement, une institution internationale comme les Nations unies négocierait idéalement pour et acheter de grandes quantités de vaccins à distribuer aux pays en dessous d'un certain niveau de revenu.

L'installation COVID-19 Vaccine Global Access (COVAX), lancée en 2020 par l'Organisation mondiale de la santé, Gavi, la Vaccine Alliance et la Coalition for Epidemic Preparedness Innovations, est destinée à le faire, avec un financement des économies avancées. C'est une bonne idée et doit être conservée. Mais s'il a progressé dans l'acquisition et la distribution de vaccins, il est sous-financé et soumis aux mêmes problèmes d'approvisionnement (nationalisme des vaccins, exigences de licence et goulots d'étranglement de la fabrication) que les pays en développement sont généralement confrontés.

Il faut s'attendre à ce que les pays où des vaccins sont développés répondent en premier à leurs propres besoins. En tant que tel,

la seule vraie solution au niveau mondial est d'augmenter la capacité de fabrication dans autant d'endroits que possible.

En considérant les leçons tirées jusqu'à présent de cette crise, deux derniers points ressortent. Premièrement, les décisions critiques ne doivent pas être prises à l'unanimité, tout le monde exerçant un droit de veto. C'est la recette du retard et de l'inaction. Au lieu de cela, nous avons besoin d'un organe responsable et largement représentatif comme l'ONU pour déclarer une urgence mondiale, qui devrait alors déclencher des arrangements pré-spécifiés. Négocier des choix mondiaux de fabrication et de propriété intellectuelle au milieu d'une pandémie n'est pas idéal. Deuxièmement, il reste un problème de pointe important et urgent dans le secteur de la fabrication. La capacité de pointe est coûteuse, car bien qu'elle ne soit pas utilisée la plupart du temps, son absence pendant les moments de crise peut entraîner une mortalité beaucoup plus élevée et des perturbations plus longues. Le secteur privé ne peut pas résoudre ce problème. Dans la mesure où il existe un intérêt public mondial à transporter une capacité de fabrication pharmaceutique excédentaire, les gouvernements, dans l'ensemble, doivent trouver comment payer pour cela.

Par Michael Spence

Lauréat du prix Nobel d'économie et professeur d'économie émérite et ancien doyen de la Graduate School of Business de l'Université de Stanford.

Avis de décès et de remerciements

Dans l'impossibilité de répondre individuellement à toutes les marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès du regretté Abdullah Zaaza, les familles Zaaza et Sadouk prient toutes les personnes qui se sont associées à leur douleur lors de cette terrible épreuve de trouver ici leurs remerciements et leur profonde gratitude.

Puisse Dieu avoir l'âme du défunt en Sa sainte Miséricorde.

Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons.



ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL
 ET DES EAUX ET FORÊTS
 DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE DE RABAT – SALE – KENITRA
ECOLE D'AGRICULTURE DE TÉMARA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°04/2021/EAT (Séance publique)

Le 11 Juin 2021 à dix heures, il sera procédé dans la salle des réunions de l'Ecole d'Agriculture de Témara, à l'ouverture des plis relatifs travaux de mise à niveau du poste de transformation électrique et réfection du réseau de distribution électrique au niveau de l'Ecole d'Agriculture de Témara sise dans la commune de Mers El kheir - route de Sidi Yahya – Préfecture de Skhirat-Témara /Maroc. (lot unique).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de comptabilité de l'Ecole sise à l'adresse précitée, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le prix d'acquisition des plans est fixé à Quinze dirhams par mètre linéaire (15,00 DH/ML). Le bulletin de versement relatif à la rémunération des plans est mis à la disposition des concurrents à l'adresse sus-indiquée pour son règlement auprès des services de la Trésorerie Générale du Royaume.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **70.000,00 dirhams (soixante-dix mille dirhams)**.

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
Trois million deux cent soixante-dix mille quarante-huit dirhams toutes taxes comprises (3 270 048,00 Dh TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et l'article 148 le cas échéant du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit, déposer contre récépissé, leurs plis auprès du bureau d'ordre de l'Ecole d'Agriculture de Témara
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit soumissionner électroniquement via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons exigés par l'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau d'ordre de l'Ecole d'Agriculture de Témara avant le 10/06/2021 à 16 heures 30 minutes.

Il est prévu une visite des lieux le 31 Mai 2021 à 10 heures

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

Pour les concurrents installés au Maroc doivent fournir :

Secteur	Qualification	Classe minimale
J	J.6	2

Pour les entreprises non installées au Maroc :

- le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de la consultation.

N°4337/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
 DIRECTION PROVINCIALE DE TIZNIT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 18/2021

Le 10/06/2021 à 10h00, il sera procédé en séance publique dans la salle de réunion de la D.P.E.T. L...E de Tiznit Avenue Mohamed V Tiznit à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

OBJET : PC2021-Travaux de renforcement de la signalisation verticale et Dispositifs de sécurité des routes RNI et RP1908 relevant de la Province de Tiznit.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des marchés de la DPETLE de Tiznit. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **3 000,00 Dhs (Trois Mille Dirhams)**
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **200 700,00 Dhs (Deux cent mille sept cent Dirhams, 00 cts)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tiznit.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit présentés par voie électronique selon les prescriptions de l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances n° 20-14 du 04 Septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- **Dossier Technique** comprenant :
 - Pour les entreprises installées au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifié conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification des entreprises justifiant ce qui suit :

SECTEUR	QUALIFICATION EXIGÉE	CLASSE MINIMALE
X	X2	3

Pour les entreprises non installées au Maroc :

- Pour les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°4338/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
 DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU D'AL HAOUZ

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 46/2021/HZ (SEANCE PUBLIQUE)

ANNULATION DE L'AVIS RECTIFICATIF D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
 (Séance publique)

Le directeur provincial d'azilal porte à la connaissance du public et à l'ensemble des concurrents le changement du lieu de la séance d'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert N° : **04/EXP/2021/AZ**, a été annulé.

N°4339/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
 DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU D'AL HAOUZ

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 46/2021/HZ (SEANCE PUBLIQUE)

Le 15/06/2021 à 10 h 00 mn, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Travaux de reconstruction d'un OA au PK36+000 de la RP2036 (Province d'Al Haouz)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à : **Quatre-vingt mille dirhams (80 000,00) dirhams**.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
Cinq millions sept cent soixante mille dirhams 0 centime TTC (5 760 000,00 Dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout.
- soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultations

Pour les entreprises installées au Maroc : production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classifications comme suit

Secteur	Classe minimum	Qualification exigée
D : Construction d'Ouvrage d'Art	3	D1 : Ouvrages d'Art courants en béton armé

Les Entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'art 4 du règlement de la consultation.

N°4340/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
 DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU D'AL HAOUZ

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° : 47/2021/HZ (SEANCE PUBLIQUE)

Le 15/06/2021 à 10 h 00 mn, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Contrôle de la qualité des travaux de reconstruction d'un OA au PK 36+000 de la RP2036 – Province d'Al Haouz

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à : **Mille Dirhams (1 000,00) Dirhams**.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
Soixante-douze mille sept cent cinquante-six dirhams 0 centime TTC (72 756,00 Dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout.
- soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultations

Production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classifications comme suit pour les laboratoires installés au Maroc

Activité	Catégorie	Qualifications
CQ : Contrôle de qualité	4	CQ.4 : Contrôle des travaux des chaussées bitumineuses Type-1 CQ.7 : Contrôle des travaux des ouvrages courants

Les laboratoires non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'art 4 du règlement de la consultation.

N°4341/PA

FICOGEISS SARL AU N° 12 RDC Quartier PAM Missour Sté GENIE CIVIL SERVICES SARL Quartier El Najah Missour CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21/01/2021 à Missour, il a été constitué une société SARL ayant les caractéristiques suivantes :
 Dénomination : Sté GENIE CIVIL SERVICES SARL
 Siège social : Quartier El Najah Missour
 Objet social : la société se fixe pour objet tant pour son compte que pour le compte de tiers au Maroc ou à l'étranger :
 • Métier vérificateur ;
 • Travaux divers ou construction ;
 • Forage de puits
 Capital social : 100.000,00 dirhams divisés en 1000 parts sociales de 100 dirhams chacune réparties comme suit :
 Mr AFKIR MOHAMMED ... 500 parts
 Mr AFOUDI MOUNA ... 500 parts
 Total 1000 parts
 Gérance : la société gérée et administrée par AFKIR MOHAMMED pour une

durée illimitée
 Durée : 99 ans.
 Dépôt légal est effectué à la cour de première instance de Boulemane à Missour sous n° 10/2019 en date du 23/01/2019
N° 4347/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE BOULEMANE
 COMMUNE DE MISSOUR
 AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
 N°02/CM/2021

Le 10 Juin 2021 à 10 heures, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Monsieur le Président de la Commune de Missour, Province de Boulemane, à l'ouverture des plis relatifs à l'achat de matériels et fournitures d'entretien du réseau d'éclairage public à la Commune de Missour.
 • Le dossier peut être retiré au bureau des marchés à la Commune, il peut également être télé-chargé, à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.
 • Le cautionnement provi-

soire est fixé à la somme de Huit Mille (8.000,00) dhs .
 • L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de Cent Quatre Vingt Dix Neuf Mille Neuf Cents Quatre Vingt Quinze Dirhams 60 cts (199 995,60 dhs) .

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 • Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité
 • Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de service marchés.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : Les photocopies des documents doivent être certifiées conformes à l'Original.

N° 4348/PA

Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
 Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

AVIS D'APPEL D'OFFRES RECTIFICATIF OUVERT SUR OFFRE DES PRIX EN SEANCE PUBLIQUE N° 09/DRAO/2021

Le Directeur Régional de l'Agriculture de l'Oriental Oujda porte à la connaissance du publique que :

- La date d'ouverture des plis aura lieu le 31/05/2021 à 10 heures
- L'estimation des couts des prestations est Arrêtée à la somme de : (239500.00 dhs) Deux Cent Trente-neuf mille Cinq Cents Dirhams TTC ;

N°4342/PA

الجمهورية المغربية
 وزارة التربية الوطنية
 والتعليم العالي والتكوين المهني
 والتقني
 الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين
 لجهة مراكش-سافي



APPELS D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX

Il sera procédé au siège de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation Région Draa-Tafilalet, boulevard Hassan II BP 534 Errachidia, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix :

AOO N°	OBJETS	MONTANT DE LA CAUTION PROVISOIRE (DHS)	DATE D'OUVERTURE DES PLIS	ESTIMATION EN DHS	OBSERVATION
04/2021/AREF-DT	ACQUISITION DU MOBILIER D'INTERNAT DESTINE AUX ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT RELEVANT DE L'AREF-DT A ERRACHIDIA	40 000.00 QUARANTE MILLE DIRHAMS.	11/06/2021 À 10H00	3 020 004.00 TROIS MILLIONS VINGT QUATRE DIRHAMS ZÉRO CENTIME	Les échantillons seront remis au bureau des marchés de l'AREF-DT au plus tard le 10/06/2021 à 16h30

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés, à l'adresse précitée, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit les envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse précitée ;
- ✓ Soit les déposés, contre récépissé, au bureau précité.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit les envoyés électroniquement au portail des marchés publics conformément à l'arrêté n° 20-14 du 04-09-2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N°4343/PA



Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

L'ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION MARRAKECH-SAFI

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N°

07/AREF/2021

Il est porté à la connaissance du public que l'appel d'offres ouvert sur offre de prix n° 07/AREF/2021, relatif à l'acquisition de mobilier d'enseignement au profit des établissements scolaires relevant de l'AREF-MS en deux lots séparés a été rectifié comme suit :

➤ Pour le lot n°1 :

- Modification du coût estimatif du maître d'ouvrage de 2 208 240.00 Dhs à 2 004 000.00 Dhs.
- Modification du coût de la caution provisoire de 21 000.00 Dhs à 20 000.00 Dhs.

➤ Pour le lot n°2 :

- Modification du coût estimatif du maître d'ouvrage de 4 808 868.00 Dhs à 4 094 868.00 Dhs.
- Modification du coût de la caution provisoire de 48 000.00 Dhs à 40 000.00 Dhs.

Le reste des conditions de la consultation n'a pas subi de changement.

N°4345/PA

الجمهورية المغربية
 وزارة التربية الوطنية والتعليم العالي والتكوين المهني والتقني
 الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين لجهة مراكش-سافي
 Direction Provinciale de Marrakech

AVIS RECTIFICATIF DE L'AO N°08/INV/2021

Le directeur provincial de Marrakech informe que l'avis de L'appel d'offres

N°08/INV/2021 Publié au journal de libération le 12/05/2021, N°9316, page 28, est

rectifié comme suit :

Objet de la rectification	ERREUR	Correction
Date d'ouverture des plis	08/06/2021 à 10h	10/06/2021 à 10h

Le reste est sans changement.

N°4346/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE SETTAT
 COMMUNE DE SETTAT

 DSC/SM

AVIS MODIFICATIF

Il est porté à la connaissance des concurrents et le public que l'appel d'offres n°04/CS/2021 du 02/06/2021 à 10 heures relatif à l'aménagement du jardin du quartier des abattoirs (lot1 : dallage des allés en béton imprimé)-commune de Settata-publié à la libération n°9310 du 05/05/2021 est reporté pour le 10/06/2021 à 11 heures.

l'avis d'appel d'offre est modifié pour le point suivant :

Au lieu :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B	5	B4

Devient:

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B	5	B11

N°4344/PA

SAMAA CONSEIL
Cabinet d'affaires
& domiciliation
Hy My Abdellah Bd Taza
Rue 108 N°13
CASABLANCA
Tél.: 0619.322.303
E-mail :
samaa.conseil@gmail.com

CONSTITUTION
Aux termes d'un acte SSP
en date du 20/04/2021 à
Casa, il a été établi les sta-
tus d'une SARL AU dont
les caractéristiques sont:
Dénomination : YAMANY
BINAYAT
Objet : Promoteur immobi-
lier
Siège social : Casablanca, Ja-
mila 3 Rue 6 N° 62 Cité Dje-
maa.

Capital social : 100.000,00
dirhams divisés en 1000
parts sociales de 100 di-
rhams chacune, libérées et
réparties comme suit :
M. YAMANY KAMAL :
1000 Parts
Gérance et Signature: M.
YAMANY KAMAL, gérant
unique pour une période
indéterminée.
Durée : à 99 ans.
Dépôt légal : a été effectué au
CRI de Casablanca le
03/05/2021 sous N° 776786.
RC N°501407.

Pour extrait et mention
N° 4350/PA

Augmentation du capital
social d'une société SARL
AU

MAROC TRADING
AMRANI ET ASSOCIE
Aux termes d'un acte sou-
seing privé du
25/02/2021 L'associé
unique de la société décide
L'augmentation du capital
d'un montant de
5.000.000,00 DH (Cinq mil-
lions dirhams) pour le por-
ter de 10.000.000,00 DH
(Dix Millions dirhams) à
15.000.000,00 DH (Quinze
Millions dirhams).
Cette augmentation de capi-
tal est matérialisée par la
création de cinquante mille
(50.000) parts sociales nou-
velles d'une valeur nomi-
nale de Cent dirhams (100
DH) chacune, souscrites en
totalité et intégralement li-
bérées par incorporation du
compte courant de l'associé
unique M. Mohamed AM-
RANI.

Le capital social est fixé à la
somme de 15.000.000,00
DH (Quinze Millions di-
rhams), il est divisé en
150.000 (Cent cinquante
mille) parts sociales de 100
(cent) Dirhams chacune,
souscrite en totalité, inté-
gralement libérés et attri-
bués à l'associé unique M.
Mohamed AMRANI.
Le dépôt légal a été effectué
au secrétariat greffe du tri-
bunal de commerce de Ca-
sablanca le 17/03/201 sous
le n° 10161.

N° 4351/PA
«ALIDA SEAFOOD AND
PROCESSING» SARL
AU CAPITAL DE CENT
(100.000,00) DIRHAMS
SIÈGE SOCIAL : 41, ZONE
D'ACTIVITES
ECONOMIQUES JERADA
AUGMENTATION DU
CAPITAL SOCIAL

Au terme de l'assemblée
générale extraordinaire en
date du 21/04/2021 de la
société dénommée «ALIDA
SEAFOOD AND PROCES-
SING» SARL, il a été décidé
ce qui suit :
L'augmentation du capital
social d'une somme de
1.900.000,00 de Dirhams

pour le porter de 100.000,00
Dirhams à 2.000.000,00 de
Dirhams, par création de
19.000 parts nouvelles de
100,00 Dirhams chacune.
Le dépôt légal a été effectué
au greffe du tribunal de
commerce d'Oujda le
10/05/2021 sous le numéro
1734.

N° 4352/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION GUEL-
MIM OUED NOUN
PROVINCE D'ASSA-ZAG
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°:05/2021/BG

Le 15 juin 2021 à 12h, il
sera procédé, au siège du
Secrétariat Général de la
Province d'Assa-Zag à l'ou-
verture des plis relatifs à
l'appel d'offres sur offre de
prix, pour les lots uniques
ventilés comme suit:
Travaux de la mise en place
d'un câblage informatique
et électrique au niveau des
Bureaux d'Etat Civil /Pro-
vince d'Assa zag
Estimation du projet : 349
920,00 Dh TTC
La caution provisoire : 17
000,00 Dh (Dix-sept mille
Dh)

Les dossiers d'appels d'of-
fres peuvent être retirés à la
Division des budgets et
marchés de cette Province.
Il peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés publics www.
marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doit
être conformes aux disposi-
tions des articles 27-29 et 31
du décret n°2.12.349 du 8
Joumada I 1434 (20 mars
2013) relatif aux marchés
publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le Bu-
reau du Secrétariat général
de cette Province.
- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au nom
de Monsieur Le Gouver-
neur de la Province d'Assa-
Zag.

- Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
- soit procéder à la Sou-
mission électronique.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par règlement de la consul-
tation.

N° 4353/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE DE SETTAT
SERVICE
DU PATRIMOINE
N°
AVIS D'APPEL
D'OFFRE OUVERT
N° 04/2021
Marché allotis

Le 15/06/2021 à 11h du
matin, il sera procédé, dans
les bureaux de Monsieur le
Président de la commune
de Settata à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'offre
sur offres de prix pour
la location des locaux com-
merciaux de la commune
de Settata (en)6 six lots :

- lot n°1 : immeuble muni-
cipal n° 18 Settata.
- lot n°2 : immeuble muni-
cipal n°25 Settata.
- lot n°3 : immeuble muni-

cipal n°26 Settata.
• lot n°4 : immeuble muni-
cipal n°43 Settata.
• lot n°5 : immeuble muni-
cipal n°44 Settata.
• lot n°6 : angle boulevard
bir anzarane et bd Abderrah-
mahane skirej hay sidi
abdelkrim à Settata.

- Le dossier d'Appel d'Of-
fres peut être retiré auprès
du service de l'administra-
tion fiscale de la commune
de Settata, il peut également
être téléchargé à partir du
portail des marchés publics
: www.marchés publics.gov.
ma.
*Cautionnement provisoire
: un récépissé délivré par
Mr le trésorier provincial de
Settat d'une valeur égale à
10 000,00 dhs pour chaque
lot.

* L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
comme suit par mois :

- lot n°1 : immeuble muni-
cipal n° 18 Settata....
2000.00dhs .
- lot n°2 : immeuble muni-
cipal n°25 Settata...
...1500.00dhs .
- lot n°3 : immeuble muni-
cipal n°26 Settata...
1500.00dhs .
- lot n°4 : immeuble muni-
cipal n°43 Settata....2500.00
dhs .
- lot n°5 : immeuble muni-
cipal n°44 Settata...
...2000.00dhs .
- lot n°6 : Angle Bd bir an-
zarane et bd Abderrahmane
skirej,hay sidi abdelkrim
Settat..... 3000.00dhs.

*Un montant forfaitaire, re-
latif à la vente de pas-de-
porte des locaux
sus-indiqués doit être versé
par l'attributaire du mar-
ché, détaillé comme suit :

- lot n°1 : immeuble muni-
cipal n° 18 Settata : ... 400
000.00dhs .
- lot n°2 : immeuble muni-
cipal n°25 Settata : ... 400
000.00dhs .
- lot n°3 : immeuble muni-
cipal n°26 Settata : ... 400
000.00dhs .
- lot n°4 : immeuble muni-
cipal n°43 Settata : ... 600
000.00 dhs .
- lot n°5 : immeuble muni-
cipal n°44 Settata : ... 500
000.00dhs .
- lot n°6 : Angle Bd bir an-
zarane et bd Abderrahmane
skirej,hay sidi abdelkrim
Settat: 600 000.00dhs

*Le contenu ainsi que la
présentation des dossiers
des concurrents doivent
être conformes aux disposi-
tions des articles 27 et 29 et
31 du décret n° 2.12.349 re-
latif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier
recommandé avec accusé
de réception, au service de
l'administration fiscale de
la commune de Settata.
- Soit déposer, contre récé-
pissé, au service de l'admini-
stration fiscale de la
commune de Settata.

- Soit remis, séance tenante,
au président de la commis-
sion d'appel d'offres au
début de la séance et avant
l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement
de la consultation.

N° 4354/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE DE SETTAT
SERVICE
DU PATRIMOINE

N°
AVIS D'APPEL
D'OFFRE OUVERT
N° 05/2021

Le 16/06/2021 à 11h du
matin, il sera procédé, dans
les bureaux de Monsieur le
Président de la commune
de Settata à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'offre
sur offres de prix pour la
location des garages à véloci-
pèdes et parc autos de la
ville de Settata
- Le dossier d'Appel d'Of-
fres peut être retiré auprès
du service de l'administra-
tion fiscale de la commune
de Settata, il peut également
être téléchargé à partir du
portail des marchés publics
: www.marchés publics.gov.
ma.

• Cautionnement provi-
soire : un récépissé délivré
par Mr le trésorier provin-
cial de Settata d'une valeur
égale à 40 000,00 dhs.

- Le contenu ainsi que la
présentation des dossiers
des concurrents doivent
être conformes aux disposi-
tions des articles 27 et 29 et
31 du décret n° 2.12.349 re-
latif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier
recommandé avec accusé
de réception, au service de
l'administration fiscale de
la commune de Settata.
- Soit déposer, contre récé-
pissé, au service de l'admini-
stration fiscale de la
commune de Settata.

- Soit remis, séance tenante,

au président de la commis-
sion d'appel d'offres au
début de la séance et avant
l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement
de la consultation.

N° 4355/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
AGENCE REGIONALE
D'EXECUTION
DES PROJETS DE
L'ORIENTAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°03/2021/AREPO

Le 16 Juin 2021 à 10h il sera
procédé, dans la salle de
réunion de l'AREP de
l'Oriental sis à l'Avenue le
Prince Héritier My El Has-
san Immeuble 76, à l'ou-
verture des plis relatifs à
l'appel d'offres ouvert sur
offres des prix relatif à :
L'ASSISTANCE TECH-
NIQUE ET SUIVI DES
TRAVAUX D'ALIMENTA-
TION EN EAU POTABLE
DES CENTRES RELEVANT
DES PROVINCES BER-
KANE, GUERCIF, JERADA
ET TAOURIRT»

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au service
des marchés de l'Agence
Régionale d'Exécution des
Projets de la Région de
l'Oriental, il peut être égale-
ment téléchargé à partir du
portail des marchés de l'état

www.marchespublics.gov.
ma
La caution provisoire : 6
000,00 Dhs (Six Mille Di-
rhams)

L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : 335 943,33
DHS TTC (Trois cent trente-
cinq mille neuf cent qua-
rante-trois dhs 33 Cts TTC).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n° 2-12-
349 du 20-03-2013 relatif
aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au bureau
des marchés de l'Agence
Régionale d'Exécution des
Projets de la Région de
l'Oriental sis à Avenue le
Prince Héritier My El Has-
san Immeuble 76- Oujda.
• Soit envoyer par courrier
recommandé avec accusé
de réception au bureau pré-
cité.

• Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
• Soit les déposer par voie
électronique via le portail
des marchés publics

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par les articles 5 et 6 du ré-
glement de Consultation.
N° 4356/PA

**alsa Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix
Séance publique**

Alsa Al Baida, Déléguataire du transport urbain par bus dans l'enceinte du territoire de l'Etablissement de Coopération Intercommunale Al Baida, procède au lancement de l'appel d'offres suivant :

► La fourniture de routeurs à grade industriel.

N° Appel d'Offres	Désignation	Estimation MAD TTC	Frais de dossier en MAD	Date d'ouverture des plis
AO N°3/AAASA/2021 (Marché de fournitures)	Fourniture de routeurs à grade industriel	5 000 000	1000 (*)	Mercredi 09 juin 2021 à 10h00

(*) Le paiement des frais des dossiers est effectué au compte bancaire de la Société Alsa Al Baida Société Anonyme : RIB n°01345010000000002661184(Code Swift : BMCIMAMC) – Banque BMCI

Le dossier d'Appel d'Offres doit être retiré, contre présentation de justificatif de paiement des frais du dossier, de la Direction des Achats sise à l'adresse : 203, Boulevard Bir Anzarane-Casablanca/Tél : +212 5 22 25 00 70 - Fax : 0 5 22 25 00 70, Site Web : www.casabus.ma

Le dossier d'appels d'offre peut être téléchargé, pour consultation uniquement, de notre site web : www.casabus.ma Le téléchargement ne dispense pas les concurrents de retirer les dossiers de la Direction des Achats.

Le contenu et la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de la consultation et aux articles 4 et 10 du règlement des marchés de la société Alsa Al Baida.

Le règlement des marchés de la société Alsa Al Baida est téléchargeable du site web de la société www.casabus.ma. Aussi, il peut être retiré avec le dossier d'appel d'offres.

Les dossiers des soumissionnaires doivent parvenir sous plis fermés et cachetés, adressés à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur Général de la société Alsa Al Baida Société Anonyme
203, Boulevard Bir Anzarane-Casablanca

Par courrier recommandé avec accusé de réception ou déposés contre récépissé au bureau d'ordre de la Société ou remis au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les plis reçus postérieurement à la date et heure ci-dessous ne seront pas admis.

L'ouverture des plis en séance publique aura lieu le **09 juin 2021 à 10h00**, dans les locaux de la Société Alsa Al Baida sise à l'adresse ci-dessus.

Pour tout éclaircissement concernant les modalités de retrait des dossiers, contacter :
Mme Lina EL GHALI
Tél : 06 69 93 96 39/ E-mail : lina.elghali@alsa.ma

FiduExpress
Cabinet de Travaux
Comptables, Juridiques
& Fiscaux
Aux termes d'un acte SSP du 06/05/2021 il a été établi les statuts d'une société Sarl AU, dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination: MERCONSUL S.A.R.L.AU
Siège Social: HASSANIA 1 N°82 ETG 2 -MOHAMMEDIA.
Objet : FABRICATION ET SOUS TRAITANCE D'articles textiles à exporter
Capital Social : 100 000.00 DH,
Gérance : Mme. ABDELMOUMEN MARIA
Dépôt légal: Le dépôt légal et le RC ont été effectués au greffe du tribunal de Mohammedia le 06/05/2021 sous les N°1139 et 28055
N° 4357/PA

CABINET AL ISTICHARIA CONSULTING -SARL-BOUZHNIKA Tél/Fax: 0537649573
GSM: 0668792975.
«NIMES WORK» S.A.R.L.A.U SOCIÉTÉ
A RESPONSABILITE LIMITEE D'ASSOCIE
UNIQUE AU CAPITAL DE 100.000.00 DH
SIEGE SOCIAL: GROUPE ATAKKADDOUM GH2-17, 2ème ETG SIDI BERNOUSSI CASABLANCA. RC : 467985 IF: 45885697
Au siège social : GROUPE ATAKKADDOUM GH2-17, 2ème ETG SIDI BERNOUSSI CASABLANCA, l'associé unique de la société à responsabilité limitée D'associé unique «NIMES WORK» SARL AU. A décidé ce qui suit :
Première résolution : Cession des parts sociales ;
L'associé unique prend acte de cession de 1 000 parts sociales au profit de Mr. EL FAIZ NAJIB, de nationalité Marocaine, né le 08/07/1969 à YOUSOUFIA, titulaire du CIN N° HA21607, demeurant à : HAY HEJJAJ RUE AL OUMA N°34 CHEMAIA YOUSOUFIA par Mr. MOHAMMED EL AMMALYA Titulaire de la CIN N° MD22887.

Deuxième résolution: Démission du gérant de la société et nomination d'un nouveau gérant ;
L'associé unique accepte la démission de Mr. MOHAMMED EL AMMALYA, de nationalité Marocaine, né le 19/12/2000 à LAGHNA-DRA SIDI BENNOUR, titulaire du CIN N° MD22887, demeurant à : DOUAR LAOUMAL LAGHNA-DRA ZEMAMRA SIDI BENNOUR, de sa fonction de gérant de la société «NIMES WORK» SARL AU. Et nomination de MR EL FAIZ NAJIB, un nouveau gérant de la société.
Le dépôt légal est effectué au secrétariat-Greffe du tribunal du commerce DE CASABLANCA sous le N°777240 RC N°467985.

N° 4358/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'INTERIEUR
REGION
DE L'ORIENTAL
PROVINCE DE JERADA
COMMUNE DE JERADA
DIRECTION
DES SERVICES
DIVISION D'URBANISME, AFFAIRES
TECHNIQUES,
TRAVAUX
ET PATRIMOINE
SERVICE DES AFFAIRES
TECHNIQUES TRAVAUX
ET ENTRETIEN
Bureau des Marchés
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 03/ 2021/C.J

Le : 15/06/2020 à 10h, il sera procédé, dans les bureaux de la Commune de Jerada à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur Offres de Prix, pour: Location du souk hebdomadaire à HassiBlal, Commune de Jerada.
Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré à : Bureau des marchés (Service des Affaires Techniques et Marchés) de cette Commune, il peut également être téléchargé à partir du Portail des Marchés Publics: www.marchespublics.gov.ma.
Le Cautionnement Provisoire est fixé à la somme de : Quinze Mille Dirhams

(15.000,00 DH).
Le Coût minimal de location, est estimé à la somme de Trente Mille Dirhams (30.000,00 DH).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux Marchés Publics.
Les concurrents peuvent:
-Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés (Service des Affaires Techniques, Travaux et Entretien) de la Commune;
-Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
-Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
-Soit les déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du cahier des charges.

N° 4359/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'INTERIEUR
REGION DE L'ORIENTAL
PROVINCE DE JERADA
COMMUNE DE JERADA
DIRECTION
DES SERVICES
DIVISION D'URBANISME, AFFAIRES
TECHNIQUES,
TRAVAUX
ET PATRIMOINE
SERVICE DES AFFAIRES
TECHNIQUES TRAVAUX
ET ENTRETIEN
Bureau des Marchés
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°: 04/ 2021/C.J

Le : 15/06/2021 à 10h, il sera procédé, dans les bureaux de la Commune de Jerada à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur Offres de Prix, pour: L'exploitation Des Panneaux Publicitaires Dans Le Domaine Public Communal De La Ville De Jerada.
Le dossier d'Appel d'offres

peut être retiré à : Bureau des marchés (service des affaires techniques travaux et entretien) de cette Commune, il peut également être téléchargé à partir du Portail des Marchés Publics: www.marchespublics.gov.ma.

Le Cautionnement Provisoire est fixé à la somme de: CINQ MILLE DIRHAMS (5.000,00 DH).
L'Estimation du Coût d'exploitation, établie par le Maître d'Ouvrage, est fixée à partir de la somme de (40.000,00 DH T.T.C) Quarante Mille Dirhams et 00 Centimes, dont toutes taxes comprises.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux Marchés Publics.
Les concurrents peuvent :

-Soit déposer leurs plis au Bureau des Marchés (Service Des Affaires Techniques Travaux Et Entretien);
-Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
-Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;
-Soit les déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 4360/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU
DIRECTION GENERALE
DE LA METEOROLOGIE
DIRECTION
REGIONALE
DE LA METEOROLOGIE
DU NORD OUEST
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 01/2021/DRMNO
Le : 29/06/2021 à 11H00

mn, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale de la Météorologie du Nord Ouest, 21 bis Rue Ouled jerrar Souissi Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° : 01/2021/DRMNO, réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, relatif à la fourniture, l'installation et la mise en service d'un système d'automatisation de l'observation météorologique de l'aéroport de Sidi Slimane et de sa maintenance (Préfecture de Sidi Slimane).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Affaires Administratives et Financières de la Direction Régionale de la Météorologie du Nord Ouest sise à 21 bis Rue Ouled jerrar Souissi Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma)
-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 25.000,00 dhs (Vingt cinq mille dirhams).
-L'estimation des coûts du marché établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Acquisition, installation et mise en service : 2.499.600,00 Dirhams TTC (deux millions quatre cent quatre vingt dix neuf mille six cent dirhams, 00 centimes TTC).
- Maintenance : 313.200,00 Dirhams TTC (Trois cent treize mille deux cent dirhams 00 Centimes TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service des Affaires Administratives et Financières de la Direction Régionale de la Météorologie du Nord Ouest sise à 21 bis Rue Ouled jerrar Souissi Rabat.
• Soit les envoyer par courrier

rier recommandé avec accusé de réception au Service précité;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 08 Kaada 1435 (04 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics

Il est prévu une visite des lieux le 14/06/2021 à 11H00mn à l'aéroport de Sidi Slimane sis à la 5ème Base Aérienne des Forces Royales de l'Air
Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 4361/PA
STE « CASBAR TRANS » S.A.R.L.A.U
SIEGE SOCIAL : 12 RUE SABRI BOUJEMAA 1ER ETAGE APT N° 6 CASABLANCA
L'Extension de l'objet Social - Au terme d'un Procès-verbal de l'AGE de la société * CASBAR TRANS * S.A.R.L.A.U, du 19/04/2021 enregistré Le 28/04/2021, les associés de la dite société ont décidé ce qui suit :
* L'extension de l'objet Social de la Société * CASBAR TRANS * S.A.R.L.A.U pour comprendre en plus de l'activité de :
- Entrepreneur de Transport de Marchandises non accompagné de colis et de messagerie/courtaige
L'activité de :
- Marchand Effectuant Importation et Exportation
* La Modification de l'Article 2 des statuts
- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, Le 11/05/2021 Sous N° 777987 dont R.C N° 472.981 / Casablanca.
POUR EXTRAIT ET MENTION
LA GERANCE
N° 4362/PA

Sur vos petits écrans



07.00 : Lecture du Saint Coran
07.10 : Tinoubka
07.40 : Arrouad
08.40 : Marhba bikoum
09.40 : Amouddou
10.35 : Dounia Douara Ep 6
11.30 : Allah Y samah Ep 8
12.00 : Moumou Aanya Ep 13
12.30 : Da Iwarata Ep4
13.00 : JT Addahira
13.20 : Hami Oulad aami ep 18
14.00 : JT en Amazigh
14.20 : JT en Espagnol
14.40 : Chabab mamlaka Ep 20
14.45 : Machibhalhoum Ep 14
15.00 : Parlement chambre des Coseillers
18.00 : Moudawala
19.00 : JT en Français

19.20 : Allah Y samah Ep 9
19.50 : Moumou Aanya Ep 14
20.20 : Chabab mamlaka Ep21
20.25 : Dar Iwarata Ep4
21.00 : JT Principal
22.00 : Moufatich Hammadi Ep1
22.50 : Kadaya wa ara'e
23.50 : Dernier bulletin d'information
00.20 : Errassam
02.00 : Canal Atlas
03.00 : Hami Oulad aami ep 18
03.30 : Dounia Douara Ep 6
04.30 : Tinoubka
05.00 : Arrouad
06.00 : Amouddou

05:50:00 : RELIGIEUX : Coran avec mawahib tajwid
06:00:00 : Ch'hiwat bladi
06:25:00 : SABAHYAT 2M
07:20:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL
07:50:00 : MAGAZINE : NASS AL KHIR
08:35:00 : MAGAZINE : MA3A ANNASS
09:40:00 : SERIE : DOUR BIHA YA CHIBANI
10:10:00 : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA
10:15:00 : FEUILLETON : MASHIR ASSIA
11:00:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL
11:10:00 : MAGAZINE : SABAHYAT 2M
12:00:00 : SERIE : Yak hna jirane
12:35:00 : INFORMATION : BULLETIN METEO
13:15:00 : AL AKHBAR
13:25:00 : MOUJAZ RIYADI
13:25:00 : FEUILLETON : MIN AJLI IBNI

14:15:00 : INFORMATION : ECO NEWS
14:20:00 : INFORMATION : JOURNAL AMAZIGH
14:30:00 : FEUILLETON : FADILA
15:50:00 : FEUILLETON : ASSIR AL MADFOUNE
16:20:00 : FEUILLETON : MASHIR ASSIA
17:20:00 : MAGAZINE : JUST FOR LAUGHS
17:40:00 : DESSINS ANIMES
18:10:00 : MAGAZINE : CAPSULE JAZIRAT AL KANZ
18:15:00 : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA
18:25:00 : MAGAZINE : POP UP
18:35:00 : FEUILLETON : ATTOYOUR AL MAJROUHA
19:25:00 : FEUILLETON : AL WA3D
20:15:00 : INFORMATION : INFO SOIR
20:45:00 : SPORT : QUE DU SPORT

20:50:00 : INFORMATION : BULLETIN METEO
20:55:00 : INFORMATION : ECO NEWS
21:10:00 : INFORMATION : BULLETIN METEO
21:15:00 : INFORMATION : AL MASSAIYA
21:50:00 : MAGAZINE : JAZIRAT AL KANZ
23:05:00 : MINI-SERIE : NESS NESS
00:00:00 : FEUILLETON : MIN AJLI IBNI
00:45:00 : FEUILLETON : AL WA3D
01:30:00 : FEUILLETON : DAR ASSAL3A
02:25:00 : MAGAZINE : NASS AL KHIR
03:10:00 : MAGAZINE : STUDIO LIVE
04:10:00 : FEUILLETON : ATTOYOUR AL MAJROUHA
05:00:00 : DOCUMENTAIRE : La musique dans la vie : chouarae assahrae

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

TÊTE	FIN DE STAGE	ARTICLE INDÉFINI	NOUVEAU	BRIN DE PAILLE	HOLLANDAIS	PERRONNET RIDEAU	REFRAINS
				ENVOL			
ÉTENDUE D'EAU					TRAVAIL DE CHOIX		
CROISÉE							
	PARTIRA	DONNE LE CHOIX		TOUFFE	ENTEND		
CLUB			ESCAMOTER	À L'ENVERS: GROGNE			SOCIABLE
COUP DE FEU				QUARTIER DE PARIS		CHOISI LETTRES DE BEART	
À L'ENVERS: ÉPICE							
		IVRE LASCIF				FIN DE VERBE PRONOM	
POULIE À GORGE	EN SCÈNE LANGAGE INFORMATIQUE			DE BAS EN HAUT: ALLONGEAIT	PETIT MAMMIFÈRE		
ÉBAUBI					CHAMP DE BATAILLE		
DE BAS EN HAUT: CALCIUM	TOUR DE VIE			DE BAS EN HAUT: LIMA		À CET ENDROIT LETTRES DE TALLIN NOUVEAU	
	BLÉ NOIR						QUARTIER DE BONN
			EST À LONDRES		COMMUNION		
VERIN	SOLDATS ROMAINS						

Solution mots flechés d'hier

M	O	N	O	L	O	G	U	E	R	U	B
I	A	E	U	N	R	O	I				
G	R	A	N	D	P	E	R	E	N		
A	N	T	R	I	M	E	C	E			
A	N	S	E	M	O	U	I	T			
L	U	E	S	E	V	E					
A	P	E	S	A	N	T	E	U	R		
P	I	M	E	N	T	E	R	E	G		
L	E	R	I	N	G	A	R	D	K	I	T
S	O	R	T	E	B	E	S	A	C	E	

<p>Directeur de la Publication et de la Rédaction Mohamed Benarbia</p> <p>Secrétaire général de la Rédaction Ahmed Saâdi</p> <p>Rédaction Mohamed Bouarab Hassan Bentaleb Alain Bouithy Mourad Tabet Wafaa Mejdoubi Mehdi Ouassat Chady Chaabi</p> <p>Responsable des ressources humaines Atika Rachdi</p> <p>Directeur artistique Fouad Ezzafir</p> <p>Service technique Khadija Sabi (Responsable) Meryem Warrach Myriem Rahane Khadija Halafi Hafid Bouzarouata Mariama Farki Elkandoussi Elmardi</p>	<p>Révision Abdelmoumeïn Warrach Secrétariat Asmaa Tabaa</p> <p>Photographe Ahmed Laaraki</p> <p>Correspondants Ahmadou El Katab (Laâyoume) Abdelali Khallad (Essaouira)</p> <p>Collaborateurs Chouaib Sahnoun Khalil Benmouya</p> <p>Adresse de la Rédaction 33, Rue Amir Abdolkader B.P. 2165 - Casablanca Maroc</p> <p>E-mail: Liberation@libe.ma Téléphone: 0522 61.94.04 0522 62.32.32 Fax de la rédaction: 0522 62.09.72</p> <p>Service annonces et publicité E-mail: annoncesliberation@libe.ma</p>	<p>Youssef El Gahs Mouna El Youssoufi Loubna Baghdadadi Latifa Mounib Rkia Ait Dahman Siham Zaïter Fadwa Choukri</p> <p>44, Avenue des E.A.R 3ème Etage - Casablanca Tél: 0522 31.00.62 Fax: 0522 31.28.10</p> <p>Imprimerie Les Editions Maghrebines</p> <p>Distribution SAPRESS Dossier de PRESSE 130/64</p> <p>Site web: www.libe.ma</p> <p>Journal Libération Libération Maroc</p> 
--	--	---

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II					■					
III										
IV							■			
V			■					■		
VI				■		■				
VII			■							■
VIII					■		■			
IX				■						
X										

HORIZONTALEMENT.

- I. L'heure du tea.
- II. Veut dérégler les règles. - Un ancien.
- III. Trace sur la route.
- IV. Sont adeptes du hasard. - Lycée.
- V. Tintin en Amérique. - D'un auxiliaire. - Ne peut finir la phrase.
- VI. On s'accroche quand on le décroche. - Demi jaret cuit.
- VII. D'un auxiliaire. - Encaissée.
- VIII. Soigne ses pieds. - Sont unis pour le meilleur mais ont connu le pire.
- IX. Clôture de pieux. - Poussière d'eau.
- X. Torturée.

VERTICALEMENT.

- 1. Ceux qui y travaillent ont beaucoup de pots.
- 2. Adoptés.
- 3. Protège le petit-gris. - Dispose.
- 4. Petite cité de Mayenne. - Refuge pour Lionel.
- 5. Dans l'espace. - Morceau de jean.
- 6. Avec elle, le roi fait un carton. - Sa base est pour aller haut.
- 7. Fit des gerbes. - Début de fortune. - Action cotée.
- 8. Son coup est rapide. - Bien serrées à l'envers.
- 9. Raclés. - Son juif ne savait pas où aller.
- 10. A des mains baladeuses.

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	F	R	O	M	A	G	E	R	I	E
II	R	E	G	E	N	E	R	E	N	T
III	I	M	I	T	E	R	A	■	D	A
IV	G	I	V	R	E	■	T	A	E	L
V	O	S	E	E	■	C	O	L	■	O
VI	R	■	■	■	P	R	■	I	O	N
VII	I	T	A	L	I	E	N	■	R	N
VIII	F	I	N	I	■	P	A	R	I	A
IX	I	L	A	N	G	I	L	A	N	G
X	E	T	R	O	I	T	E	S	S	E

Grilles de sudoku

Facile

3	7			8				
		8	6	7		1	3	
	2	6	1					7
			7					2
9	3		2	1	6		4	8
1					5			
8					7	6	5	
	6	5		3	9	4		
				6			7	3

Moyen

9	3				8			4
		8		5			3	
			7					8
5					2	1	6	
	8		3	1	9		4	
	2	1	6					7
2					1			
	6			9		5		
4		2					7	9

Difficile

	2		3					6
		5				2		7
	8	1			7			
				6			3	
		6		2		8		
	9			1				
			5			7	2	
5		3				9		
9				8			6	

Expert

				7			8	
	9	1		8				2
4						7		
			2	4			3	
		5		1		8		
	7			6	3			
		7						1
3				9		6	2	
	5			2				

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

1	3	5	2	4	6	7	8	9
2	9	7	8	5	1	3	4	6
6	4	8	3	9	7	2	1	5
5	1	3	7	6	2	4	9	8
8	2	4	5	1	9	6	7	3
7	6	9	4	8	3	5	2	1
9	7	6	1	3	4	8	5	2
4	5	1	6	2	8	9	3	7
3	8	2	9	7	5	1	6	4

Moyen

2	6	3	9	8	5	1	4	7
4	7	8	3	2	1	5	9	6
5	1	9	7	4	6	3	2	8
3	4	7	1	5	8	9	6	2
8	2	1	6	7	9	4	5	3
9	5	6	2	3	4	7	8	1
6	9	2	5	1	3	8	7	4
7	3	4	8	9	2	6	1	5
1	8	5	4	6	7	2	3	9

Difficile

6	8	4	9	5	2	7	1	3
9	3	7	1	8	4	5	6	2
5	2	1	6	7	3	8	4	9
7	9	3	8	4	6	2	5	1
8	4	6	2	1	5	3	9	7
2	1	5	7	3	9	6	8	4
1	7	9	5	2	8	4	3	6
3	5	2	4	6	1	9	7	8
4	6	8	3	9	7	1	2	5

Expert

8	4	6	2	7	9	3	5	1
5	3	2	4	8	1	7	6	9
1	7	9	6	5	3	2	4	8
2	9	5	7	1	4	6	8	3
4	8	7	3	6	5	1	9	2
3	6	1	8	9	2	4	7	5
6	5	3	9	2	7	8	1	4
9	2	8	1	4	6	5	3	7
7	1	4	5	3	8	9	2	6

Sport

Le duel madrilène se poursuit de plus belle

L'Atlético a toutes les cartes en main

Que de bouleversements ! Grâce à un succès arraché dans les dernières minutes par le marchand Luis Suarez, l'Atlético Madrid est venu à bout d'Osasuna 2-1 pour la 37^e journée et garde le contrôle de la Liga, deux points devant le Real Madrid, timide vainqueur à Bilbao 1-0.

Un but qui a des airs de titre ? Sur une belle passe de Yannick Carrasco, le providentiel "Pistolero" uruguayen a permis aux "Colchoneros" de renverser le match (88^e), après l'ouverture du score d'Ante Budimir (76^e) et l'égalisation de Renan Lodi (82^e), pour conserver leur première place au classement devant la bande à "Zizou", qui a démenti avoir annoncé son départ à ses joueurs.

Du fait du succès du Real à Bilbao, l'Atlético Madrid n'a pas été sacré dès ce dimanche, mais pourrait célébrer son 11^e titre na-

tionnel en cas de victoire dimanche prochain sur le terrain de Valladolid lors de la dernière journée de championnat, le 23 mai.

Du suspense jusqu'au bout ! Alors que le sprint final de Liga offrait déjà l'un des scénarios les plus serrés et passionnants depuis de nombreuses années, le multiplex de l'avant-dernière journée de championnat a tenu toutes ses promesses.

Il faudra donc attendre la dernière journée, dans une semaine, pour connaître le nom du futur champion d'Espagne.

On a longtemps cru que les "Colchoneros", leaders depuis la 9^e journée, allaient craquer et céder leur trône au tenant du titre, le Real Madrid.

Budimir, l'attaquant d'Osasuna, a ouvert le score d'une tête puissante qu'Oblak a sauvé trop tard, derrière sa ligne... et, toujours dans le dernier quart d'heure, Lodi a égalisé en mar-



quant son premier but de la saison en Liga sur une lumineuse ouverture de Joao Felix.

C'était avant le but de la victoire, deux minutes avant la fin du temps réglementaire, de l'ex-blaugrana Luis Suarez. Son 20^e en Liga cette saison.

Un gros soulagement pour les "Rojiblancos" qui auraient pu sceller leur destin plus tôt: double occasion de Luis Suarez dès l'entame, frappe lointaine de Saul Niguez sur le poteau (43^e), buts annulés pour hors-jeu de Stefan Savic et Yannick Carrasco... autant d'occasions qui auraient pu permettre à l'Atlético de vivre une fin de partie plus tranquille.

Mais, fidèles à leur image, les hommes de Diego Simeone ont souffert pour arracher ce succès précieux et faire durer le suspense.

Car le Real de Zidane, lui, croit toujours au titre. Un but involontaire marqué par Nacho, du genou (69^e), a offert un timide

succès aux "Merengues", qui devront à tout prix gagner dimanche prochain contre Villarreal pour espérer conserver leur couronne nationale.

Villarreal qui a braqué la banque face à un Séville FC fatigué dimanche soir (4-0), sous les yeux de 5.000 supporters enfin autorisés à assister à un match de Liga. Une grande première en Espagne depuis le début de la pandémie, il y a plus d'un an.

Côté Barça, a-t-on assisté au dernier match de Leo Messi au Camp Nou ce dimanche soir ? Le N.10 argentin, qui avait déjà évoqué des envies de départ en fin de saison dernière, a ouvert le score d'une tête croisée bien placée dans le petit filet adverse (28^e), sur une ouverture classique de Sergio Busquets.

"On espère qu'il restera. Si Leo (Messi) n'est pas là, qui va marquer les buts ?", a interrogé l'entraîneur Ronald Koeman après le match.

De quoi consolider sa position de 'Pichichi' (meilleur buteur de Liga) avec 30 buts. Malheureusement, cela n'a pas suffi: les Catalans ont contrôlé la première période, avec notamment de bonnes combinaisons entre Messi et Antoine Griezmann, et de bons apports du jeune Ilaix Moriba et d'Ousmane Dembélé sur son aile.

Mais les hommes de Koeman, menacé d'éviction après une réunion avec le président du Barça dans la semaine et qui a refusé de s'exprimer là dessus dimanche soir, se sont fait rejoindre dix minutes plus tard: une frappe de Santi Mina a été masquée par Gerard Piqué, fautive sur le marquage, et Marc-André ter Stegen n'a même pas bougé.

Ce même Santi Mina a offert la victoire au Celta avec un deuxième but à la 89^e qui a fini d'enterrer le Barça (2-1), après l'expulsion de Clément Lenglet (87^e).

L'Argentine confirme la tenue de la Copa America sur son sol

Le président argentin Alberto Fernandez a confirmé dimanche que son pays, co-organisateur de la Copa America avec la Colombie, était prêt à accueillir la compétition continentale de football malgré les assauts de la pandémie.

"Nous avons convenu avec la Conmebol d'organiser la Copa America et nous allons le faire avec les restrictions d'usage", a dit le chef de l'Etat à la chaîne de télévision argentine C5N.

"Nous avons été consultés et nous avons dit oui. Avec toute l'attention requise. Ce sera une Copa America pour la télévision, il faut aussi le souligner", a ajouté M. Fernandez en référence aux rencontres qui se disputeront à huis clos. "Dans

ces conditions, nous sommes disposés à remplir notre engagement".

Un nuage d'incertitudes plane au-dessus de la Copa America 2021, dont le coup d'envoi doit être donné dans un mois, en raison de la hausse continue des contaminations en Amérique du sud et des violentes émeutes qui secouent la Colombie, le pays co-organisateur.

L'Argentine traverse sa période la plus difficile depuis le début de la pandémie et comptait dimanche un total de 3,3 millions de cas et 70.552 décès.

Dimanche, le club de River Plate a été privé de quinze joueurs testés positifs au Covid-19 avant le derby perdu contre son rival de Buenos Aires, Boca Juniors (1-1, 4 t.a.b 2) en quart de finale de la

Coupe de la Ligue argentine.

La Conmebol a misé sur la vaccination de l'ensemble du monde du football professionnel en Amérique du sud en répartissant les 50.000 doses de vaccin offertes par la société pharmaceutique chinoise Sinovac.

Pour l'instant, les villes désignées pour accueillir des rencontres sont Cordoba, Santiago del Estero, Mendoza et Buenos Aires pour l'Argentine. En Colombie, il s'agit de Barranquilla, Medellin, Cali et Bogota.

Le coup d'envoi de la Copa America sera donné le 13 juin avec un Argentine-Chili au stade Monumental de Buenos Aires. La finale est prévue le 10 juillet au Metropolitano de Barranquilla.

80% des Japonais s'opposent à la tenue des JO cet été

Plus de 80% des Japonais sont contre l'organisation des Jeux olympiques cet été, selon un nouveau sondage publié lundi, à moins de 10 semaines de l'événement.

Cette enquête d'opinion a été réalisée par le quotidien "Asahi" après la décision du gouvernement japonais vendredi d'élargir l'état d'urgence sanitaire à neuf départements du pays, confronté à une quatrième vague d'infection au Covid-19 qui met son système de santé sous pression.

Le sondage révèle que 43% des personnes interrogées souhaitent l'annulation des Jeux et 40% un nouveau report.

Ces chiffres sont en hausse par rapport aux 35% qui soutenaient l'annulation lors d'une enquête du même journal il y a un mois et aux 34% qui souhaitaient un nouveau report.

Seulement 14% des Japonais sont favorables à la tenue des Jeux comme prévu cet été, contre 28% auparavant, selon ce sondage réalisé par téléphone auprès de 1.527 personnes.



Mounir El Haddadi répond à Luis Enrique : *Je suis Marocain*

L'attaquant du FC Séville Mounir El Haddadi a été convoqué par l'entraîneur espagnol Luis Enrique, mais le joueur marocain a refusé et affirmé qu'il préfère jouer pour l'équipe marocaine.

Dans un entretien avec des médias espagnols, Mounir El Haddadi revient sur son choix de porter les couleurs de l'équipe marocaine. Il a révélé que l'entraîneur de la sélection espagnole, Luis Enrique, l'avait appelé pour la deuxième fois, il y a un an et demi. A l'époque, la FIFA n'avait pas permis à l'attaquant de 25 ans de disputer son premier match pour le Maroc. Mounir El Haddadi a assuré avoir décliné la convocation du sélectionneur espagnol en raison de sa volonté de représenter le Maroc.

« J'ai dit à Luis Enrique que je suis Marocain. Je pense que certains se-

ront déçus, mais je me sens Marocain et suis très heureux de jouer pour le Maroc ». Et d'ajouter : « J'ai définitivement décidé de ne plus porter le maillot de l'Espagne ».

Il a également déclaré qu'il avait pleuré après que la FIFA lui ait permis de jouer pour les Lions de l'Atlas, alors que le Tribunal arbitral du sport (TAS) l'avait empêché de changer de nationalité sportive.

Il convient de rappeler qu'après ses débuts officiels avec l'équipe d'Espagne, lors des qualifications de l'Euro 2016 contre la Macédoine (5-1), entré en cours de jeu pour remplacer à la 77ème mn Diego Costa blessé, Mounir El Haddadi n'a jamais été convoqué par le sélectionneur de la Roja.

H.T

Divers

Botola Pro D2

Voici les résultats complets de la 22^e journée de la Botola Pro D2 "Inwi" de football, disputée samedi et dimanche :

Samedi

ASS-CJBG : 3-1
KAC-CAK : 2-1
UTS-RAC : 2-2
WAF-OD : 2-0

Dimanche

TAS-SM : 2-2
WST-OCK : 0-1
RBM-JSS : 0-2

KACM-IZK (ce match n'a pas été disputé)

Classement

1-JSS : 40 pts
OCK : 40 pts
3-WAF : 35 pts
OD : 35 pts
SM : 35 pts
6-UTS : 34 pts
7-IZK : 31 pts
8-ASS : 29 pts
9-KAC : 28 pts
10-RBM : 27 pts
11-RAC : 25 pts
CAK : 25 pts
13-CJBG : 24 pts
14-KACM : 21 pts
15-TAS : 21 pts
16-WST : 17 pts

Visioconférence

L'Académie olympique digitale, relevant du Comité national olympique marocain (CNO) organise aujourd'hui une visioconférence sur le thème "Génétique et sport: l'impact de l'hérédité sur la performance sportive".

Cette conférence sera animée par Hassan Zouhal, professeur des universités, unité de formation et de recherche en sciences et techniques des activités physiques et sportives, Université Rennes 2, à l'indiqué le CNO dans un communiqué.

Virée réussie pour le Raja à Johannesburg

Lassad Chabi : Il faut capitaliser sur ce résultat positif pour optimiser nos chances de qualification en demi-finale

Bonne opération du Raja qui est parvenu, dimanche à Johannesburg, à forcer le score de parité, un partout, face à l'équipe sud-africaine d'Orlando Pirates pour le compte du match aller des quarts de finale de la Coupe de la Confédération CAF.

Les Verts ont sorti un match correct et auraient pu regagner la maison avec la victoire en poche. Et c'est d'ailleurs contre le cours du jeu que les Sud-Africains ont ouvert la marque à la 38ème mn par Maliele Vicente Pule qui a profité d'une bêvue du latéral rajouï Abdeljalil Jbira.

Une ouverture du score qui n'a pas perturbé pour autant les Casablancais qui n'ont pas lâché le morceau, réussissant à égaliser à l'heure de jeu par l'entremise de l'inévitable Ben Malongo, sachant que les Verts se sont vu refuser un penalty des plus évidents pour une faute de main en pleine surface de réparation.

Un nul encourageant qui permettra au Raja d'entrevoir l'opposition du retour dimanche prochain dans de bonnes dispositions, sachant que, d'ici là, les Verts observeront un confinement sanitaire, ce qui laisse planer le doute sur la tenue du match du championnat MCO-RCA, comptant pour la 18ème manche et prévu jeudi prochain.

Au terme de ce first acte, l'entraîneur du Raja, le Tunisien Lassad Chabi, n'a pas manqué de saluer la prestation



de ses pouillains, faisant savoir dans une déclaration rapportée par la MAP que « tout au long de ce match très difficile, les joueurs sont restés concentrés et ont pu déjouer habilement les attaques de l'équipe adverse ». Pour ce qui est du match retour, il a indiqué qu'il ne faut pas dormir sur nos lauriers. Il faut plutôt commencer à se préparer au match retour dès maintenant », ajoutant par là même qu'il faut capitaliser sur le résultat positif de ce match pour optimiser nos chances d'arracher la victoire lors

de la prochaine rencontre et se qualifier ainsi en demi-finale.

Quant à l'entraîneur d'Orlando Pirates, Josef Zinnbauer, il a indiqué que « nous avons créé plusieurs occasions pour marquer un autre but mais la touche finale nous a fait défaut ». Et de conclure que « les joueurs doivent faire de leur mieux pour gagner le prochain match ».

En plus du match Orlando-Pirates-Raja, les trois autres rencontres aller des quarts de finale de la Coupe de la

Confédération ont été disputées dimanche. Ainsi, l'équipe algérienne de la JSK a pris une sérieuse option pour la qualification au dernier carré après s'être imposée à l'extérieur sur les Tunisiens du C.S.Sfaxien par 1 à 0. Les Egyptiens de Pyramids n'étaient pas en reste, s'offrant au Caire par 4 à 1 les Nigériens d'Enyimba, au moment où les Camerounais de Coton Sport ont battu les Sénégalais de Jaraaf sur la petite marque de 1 à 0.

Mohamed Bourab

Botola Pro D1

Le HUSA et le MAS assurent l'essentiel

Le MCO s'offre le FUS à Rabat

Le Hassania d'Agadir (HUSA) a battu le Youssoufia de Berrechid (CAYB) par 2 buts à 1, dimanche soir au Grand stade d'Agadir, en match comptant pour la 17^e journée de la Botola Pro D1 « Inwi » de football.

Les locaux se sont imposés grâce à un doublé d'Ayoub El Mellouki (27^e, 42^e). L'attaquant ougandais Patrick Kaddu a marqué le but de l'honneur pour les visiteurs dans le temps additionnel (90+6^e). Le score aurait pu être plus large, mais le joueur du HUSA Youssef El

Fahli s'est vu refuser deux buts (45+1^e et 63^e) par le VAR.

Dans l'autre match disputé dimanche, le Maghreb de Fès s'est imposé à domicile face à la Renaissance de Berkane sur le score de 2 buts à 0.

Les Jaune et Noir l'ont emporté grâce à des buts de Ismael Ben Ktib (51^e) et Nabil Marmouk (90+3^e).

Quant à la troisième rencontre dominicale, elle a vu le FUS de Rabat chuter lourdement à domicile face au Mouloudia d'Oujda

(MCO) sur le score de 3 buts à 0.

Un doublé d'Adam Ennaffati (28^e et 75^e) et un but de Zakaria Bahrou (79^e) ont offert les trois précieux points au MCO.

Pour rappel, trois matches ont été disputés samedi et se sont tous soldés sur des scores de parité, à savoir OCS-IRT (1-1), RCAZ-SCCM (1-1) et MAT-ASFAR (0-0).

Les matches RCOZ-Raja et WAC-DHJ ont été reportés en raison de l'engagement en fin de semaine du Wydad et du Raja en compétitions africaines.

La bonne affaire de l'OCK à Témara

L'Olympique Club de Khouribga a confirmé sa suprématie en battant à l'extérieur le Wydad de Témara par un but à zéro pour le compte de la 22^e journée de la Botola Pro D2 Inwi.

L'unique but de la rencontre a été l'œuvre d'Adnan Morchidi qui a réussi à tromper la vigilance du gardien adverse (47'), après une contre-attaque éclair des Khouribguis. Les locaux ont tenté de remettre les pendules à l'heure, mais ils se sont heurtés à un mur infranchissable des visiteurs. En effet, les Phosphatiers ont bien géré le

match pour conserver leur avantage, jusqu'à la fin de la partie.

A rappeler que l'OCK, lors des quatre derniers matchs, a battu le Stade Marocain, fait match nul contre le Kawkab de Marrakech, et a surclassé l'Association de Salé et le Wydad de Témara.

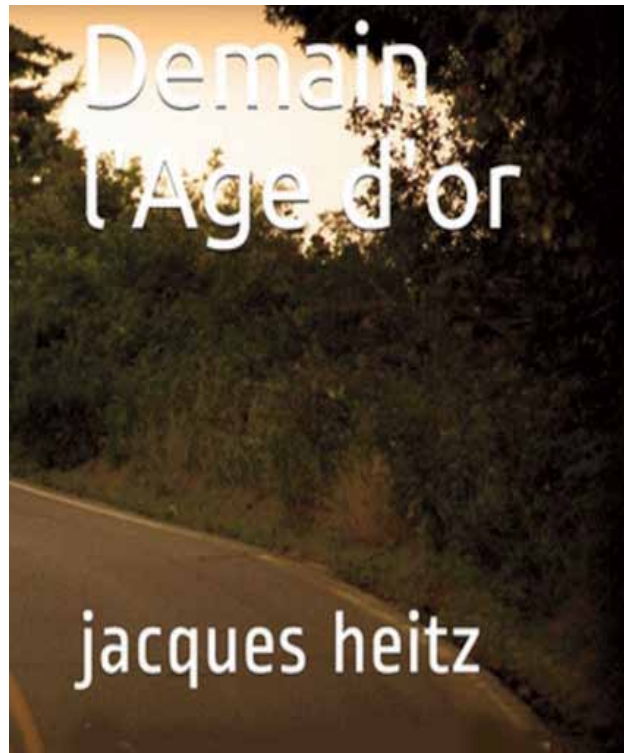
Grâce à cette nouvelle victoire, l'Olympique de Khouribga occupe le fauteuil du leader avec quarante points au compteur. Par contre, le Wydad de Témara demeure lanterne rouge avec seulement dix-sept points dans l'escarcelle.

Chouaib Sahnoun

Je me sens vieux et fatigué, j'ai du mal à me relever de mon fauteuil et me préparer à la nuit. Demain Bruges. Dans les pas d'Odile. Un vrai refuge pour le fils de personne ?

Le matin me porte généralement à l'optimisme. En sortant de la gare de Bruges, je trouve qu'il fait presque beau. Le vent de la Mer du Nord souffle avec modération, pas au point de m'empêcher d'avancer. En cette fin d'été, le thermomètre affiche presque 12 degrés. Un climat vivifiant dirait Odile. Les nuages, même pas noirs mais gris ou blancs, passent rapidement et dévoilent par moments un pan de ciel bleu. Je marche d'un pas allègre, mon sac à dos ne pèse pas. Je traverse le Markt. Les calèches familiales attendent les touristes devant le beffroi. Je longe la Dijver et là, devant le lavoir fleuri au bord du canal, j'ai embrassé une fille pour la première fois. Aucune plaque de cuivre ne commémore l'événement. Geneviève s'en souvient-elle encore ? Une dame à la retraite maintenant, pourvue d'enfants et de petits-enfants en abondance ? Elle a doublé de volume ou s'est décharnée ? Le soir était tombé, les rues désertes et j'accédais enfin aux seins d'une jeune fille. Pris de vertige, j'ai failli tomber à l'eau en caressant le soutien-gorge blanc puis la douceur de sa peau mais attention ! le visage et les seins, pas davantage, on ne badinait pas avec la vertu des lycéennes dans la Flandre catholique de ces années-là.

Le Gruuthus, le musée de peinture, la cathédrale, l'Athénée Quentin Metsys, tous ces endroits sont associés aux balades en vélo ou à pied avec Pétrus ou d'autres copains, avec Odile et Iris maintenant. Pas avec mes parents ni ma sœur, nous ne sortions jamais ensemble. Mais nous nous retrouvions là dans une rue déserte un peu à l'écart du centre historique. Là : une maison en briques brun rouge, haute et étroite. Elle est mal entretenue, de la mousse pousse aux jointures du dallage, la peinture de la porte d'entrée est



écaillée. Sur une impulsion, je sonne. J'ai envie de revoir ma chambre, y a-t-on installé le chauffage ?

Personne ne répond. Je passe mon chemin. La boulangerie du coin, elle, n'a pas changé. En la revoyant, je souris à ma rage d'alors quand je vivais sous la dépendance

d'une mère qui avait décrété qu'il fallait manger le pain d'hier avant celui d'aujourd'hui. Tous les jours, j'allais acheter du pain frais. Et tous les jours, nous mangions du pain rassis parce qu'il en restait de la veille. Plusieurs fois, j'ai tenté de rompre le cercle vicieux en expliquant à ma mère qu'il suffisait de sacrifier

un seul jour le reste de vieux pain pour pouvoir manger du pain frais jusqu'à la fin de notre vie. – Je déteste le pain rassis. Liliane aussi. Et toi aussi, hein, papa? – Je suis de l'avis de votre maman, répondit-il, prudent. – On ne jette pas le pain, s'obstinait-elle. Pas de gaspillage. On voit bien que vous n'avez pas connu la guerre, vous.

Je quittais la maison en courant, j'enfourchais mon vélo, pédalais rageusement et clamaï au vent qui soufflait sur les canaux : - Vivement que je quitte cette famille de fous. Je mangerai du pain frais tous les jours.

La maison d'Odile est au-delà des remparts transformés en promenade. Entourée d'un jardin clôturé de haies vives. Dès qu'on franchit le portillon vert, on subit l'assaut des chiens. Un golden retriever et un fox-terrier noir et blanc me reconnaissent et m'accueillent avec des battements de queue frénetiques et des bonds qui maculent de boue mes vêtements. Ils filent à fond de train au fond du jardin, en ramènent des ballons crevés que je leur lance et relance. Comme ils sont curieux les chiens ! Toujours prêts à vous aimer, toujours prêts à jouer, toujours prêts à partir en promenade et à suivre au sol de passionnantes pistes odorantes. Et ils vous aiment d'un bout de l'année à l'autre, sans critique ni jugement. Il est vrai qu'ils sont goinfres. Les voir bâfrer dans leur gamelle à grand bruit ferait pincer des lèvres à Liliane. Leur caractère enthousiaste, grégaire et gourmand est à l'opposé du sien.

Odile apparaît sur le perron. Odile blonde, Odile ronde. Odile que je n'ai pas revue depuis Manosque où nous nous étions quittés froidement à la gare. Baisers légers, je la sens prudente, circonspecte. A l'intérieur, la table est mise dans la salle à manger et non dans la cuisine comme d'habitude. Sur une table basse près du canapé, apéritif et amuse-gueule. Je ne renifle aucune odeur de cigarette.

(A suivre)

Recettes

Parfait aux fraises

Ingrédients :

Pour 1 verrine
60 g de fraises
250 g de fromage blanc
4 c. à soupe de granola
1 citron
3 c. à soupe de sirop d'érable

Les étapes :

1. Rincez les fraises à l'eau claire puis équeutez-les et détaillez-les en quartiers.
2. Dans un récipient, versez le granola

et mélangez-le avec le zeste et le jus d'une moitié de citron. Ajoutez le sirop d'érable et mélangez.

3. Dans une verrine, déposez une première couche de fromage blanc et recouvrez avec la moitié de granola au citron et sirop d'érable. Ajoutez quelques quartiers de fraises.

4. Recouvrez d'une nouvelle couche de fromage blanc et disposez le reste de granola et fraises. Dégustez votre parfait aux fraises sans attendre !



En Belgique, il agrandit son terrain... et repousse la frontière avec la France

En Belgique, un propriétaire dont les terres bordent la France a récemment déplacé la vieille borne en pierre qui marquait l'emplacement précis de la frontière, repoussant de fait les limites du pays au mépris d'un traité international de 1820.

Joint par l'AFP, David Lavau, bourgmestre (maire) d'Erquelinnes où est domicilié l'audacieux propriétaire, a confirmé les informations rapportées par des médias locaux du nord de la France.

Ce résident belge, devenu récemment propriétaire de plusieurs hectares en bordure du bois de Bousignies (France), voulait visiblement profiter du calme des lieux pour agrandir encore son terrain, selon l'Élu.

"Reculer la borne de 2 mètres 20, évidemment ça agrandissait sa propriété", dit David Lavau.

"Ce à quoi il ne s'attendait pas, c'est que cette borne avait été géolocalisée avec beaucoup de précision en 2019. Il a donc été facile de prouver qu'elle avait bougé", poursuit-il.

La découverte, qui re-



monte à un mois environ, est due à des passionnés français qui recensent ces marques historiques de la relation franco-belge, et des limites posées entre voisins.

Sur ces bornes en pierre a été gravé le chiffre "1819", leur année de création, avec sur les faces latérales un F pour le royaume de France et, de l'autre côté, un N (Nederland) pour celui des Pays-Bas.

La Belgique, créée en 1830, n'existait pas encore à l'époque comme royaume indépendant. Après la défaite de Napoléon Ier en 1815 à Waterloo (au sud de Bruxelles), le territoire était revenu sous la domination de

la couronne néerlandaise.

En 1820, un Traité dit des "Limites" est signé à Courtrai (dans l'actuelle Belgique néerlandophone) pour inscrire noir sur blanc ce tracé de frontière... Qui n'avait semble-t-il pas bougé jusqu'au geste malheureux d'Erquelinnes.

Mais selon David Lavau, un rendez-vous a été fixé avec le propriétaire pour lui demander de réparer son forfait rapidement.

"On va avoir un contact avec lui avant la fin de la semaine. On va lui demander de remettre la borne à son emplacement initial. S'il le fait, on n'en parle plus", a assuré l'Élu.